Agence Japonaise de Coopération Internationale

Rapport Annuel 1991

JICA LIBRARY
1096195(1)
23370

Agence Japonaise de Coopération Internationale

Rapport Annuel

1991

国際協力事業団
23340

Imprimé au Japon

© 1991 AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE

B.P. 216, Shinjuku Mitsui Building

1-1, 2-chômé, Nishi-Shinjuku, Shinjuku-ku, Tokyo, 163 Japon

Téléphone: 03-3346-5311

Préface

Depuis sa création en 1974, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA, ou "Japan International Cooperation Agency") est chargée de réaliser la plupart des projets d'assistance du gouvernement du Japon destinés aux pays en développement, notamment en matière de coopération technique et d'aide non-remboursable. Durant cette période, la politique du gouvernement du Japon a été marquée par une augmentation de l'Aide Publique au Développement (APD), ceci dans le double but d'avoir un rôle dans les affaires internationales qui soit plus dans l'intérêt de sa position internationale d'une part, et d'autre part, dans un souci de contribuer davantage à la communauté internationale. Dans le cadre de cette politique, l'activité de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) s'est développée d'année en année pour atteindre un niveau plus que décuplé comparativement à 1974.

Certains pays en développement ont connu une croissance économique remarquable, la plupart en Asie notamment; cependant, les pays africains des zones subsahariennes et la plupart des régions en développement sont écrasés par le poids d'un endettement international croissant, d'exportations stagnantes, d'une pauvreté alarmante et d'une démographie galopante. Empêtrés par ces problèmes, les pays concernés connaissent, dans les faits, des performances économiques en général stationnaires. Le climat politique international quant à lui est très variable. Une détente est apparue certes entre l'Est et l'Ouest, mais avec la désagrégation de l'ordre existant, les instabilités et incertitudes sous-jacentes refont surface. Cet ensemble d'éléments fait que l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), l'une des organisations-piliers pour la mise en oeuvre des programmes d'Aide Publique au Développement (APD) du gouvernement, est vivement consciente de la responsabilité qu'elle doit assumer pour offrir une assistance de meilleure qualité. Assistance de meilleure qualité, cela veut dire pour nous, une aide mieux adaptée aux changements de l'environnement international, une aide qui répond aux besoins des bénéficiaires, une aide enfin qui permet de développer une croissance économique soutenue.

L'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) est profondément consciente de l'importance des problèmes d'ordre planétaire, comme les questions liées à l'environnement, la pauvreté, le rôle des femmes dans le développement ou les secours d'urgence aux victimes de désastres naturels. Nous cherchons à traiter

ces problèmes d'ordre planétaire, mais ceci sans pour autant perdre de vue les nécessités locales. JICA s'efforce de développer une assistance plus efficace en élaborant des directives propres à la mise en place de l'assistance par pays. De cette façon, elle peut offrir aux bénéficiaires un support parfaitement adapté qui soutiendra habilement et de façon appropriée leurs efforts d'auto-assistance visant à atteindre et à maintenir un développement économique constant.

Par ailleurs, JICA essaie d'étendre ses activités de coopération internationale par l'établissement de liens plus intenses avec les organisations d'assistance japonaises et étrangères. Dans cet esprit, elle renforce ses liens avec les organisations japonaises locales, car elle a reconnu l'importance de posséder une base intérieure plus forte pour les programmes de coopération, et la nécessité d'avoir un support public et une participation dans les activités de coopération.

Le 12 juillet, notre organisation a été victime d'un drame, lorsque trois de nos experts en agronomie furent victimes d'une attaque de terroristes au Pérou. Nous sommes profondément affligés de ces décès injustifiés, et en même temps, la perte de ces trois vies humaines confirme notre résolution d'aller encore plus loin dans notre tâche internationale d'assistance des nations animées d'une volonté de développement.

Notre rapport annuel de 1991 a été remis à jour de façon à ce qu'il reflète mieux les tendances récentes en matière de coopération au développement. Nous espérons qu'il apportera une aide à tous ceux qui cherchent à mieux comprendre les programmes d'assistance japonais et les activités de notre organisation.

Octobre 1991,

Kensuke Yanagiya

Kensuke Yanagiya
Président,
Agence Japonaise de
Coopération Internationale

INDICE

1 ère Partie	La Coopération Internationale et l'Agence Japonaise de Coopération Internationale	13
Chapitre 1	L'Aide Publique au Développement du Japon	14
Section 1.	Aperçu de l'Aide Publique au Développement . . .	14
Section 2.	Ventilation de l'APD du Japon et aperçu des tendances récentes	16
Chapitre 2	Les Activités Principales de l'Année Fiscale 1990 . .	21
Section 1.	Elaboration des directives sur l'aide et son exécution par pays	21
Section 2.	Coopération pour l'environnement	23
Section 3.	Femmes dans les pays en développement	26
Section 4.	Internationalisation des régions et coopération internationale	28
Section 5.	Relation avec d'autres pays industrialisés et avec des organismes internationaux	31
Section 6.	Coopération avec l'Europe de l'Est	33
Section 7.	Coopération avec les pays du Golfe Persique . . .	35
Chapitre 3	Les Types d'Activités de JICA	37
Section 1.	Amélioration de l'efficacité de l'aide	37
Section 2.	Assistance technique	47
Sous-section 1.	Programmes de stage technique	47
Sous-section 2.	Programme d'invitation des jeunes	55
Sous-section 3.	Programme d'envoi d'experts	57
Sous-section 4.	Fourniture d'équipements pour la coopération technique	61
Sous-section 5.	Assistance technique de project-type	63

Sous-section 6. Etudes de développement 66
Section 3. Programme de coopération financière non-remboursable 71
Section 4. Volontaires japonais pour la coopération à l'étranger 75
Section 5. Coopération pour le développement 81
Section 6. Emigration 86
Section 7. Secours et coopération aux victimes de désastres . 95
Section 8. Recrutement et stage pour les experts japonais qualifiés pour l'assistance technique 99
Section 9. Bien-être et détente pour les experts en assistance technique 107

2 ème Partie Aperçu des Programmes par Région Géographique et par Pays Majeur en Développement 113
Chapitre 1 La Région Asiatique - Zone 1: Asie de l'Est et du Sud-Est 114
Chapitre 2 La Région Asiatique - Zone 2: Asie du Sud-Ouest . 123
Chapitre 3 La Région du Moyen Orient 128
Chapitre 4 La Région Africaine 133
Chapitre 5 L'Amérique Latine 138
Chapitre 6 L'Océanie 146
Chapitre 7 La Région Européenne 151

3 ème Partie Réalisation de l'Année Fiscale 1990 par Pays et par Secteur 153

[ASIE]

Bangladesh 154

Bhoutan 158
Brunei 161
Cambodge 163
Chine 164
Inde 172
Indonésie 176
Corée 186
Laos 189
Malaisie 192
Maldives 198
Mongolie 200
Myanmar 202
Népal 204
Pakistan 209
Philippines 214
Singapour 222
Sri Lanka 225
Thaïlande 230
Viet Nam 238
Hong Kong 240

[MOYEN ORIENT]

Algérie 242
Bahrein 245
Egypte 246
Iran 250
Irak 252

Jordanie 254
Koweit 257
Liban 258
Maroc 259
Oman 262
Qatar 264
Arabie Saoudite 265
Yémen du Sud 267
Soudan 268
Syrie 271
Tunisie 273
Turquie 275
Emirats Arabes Unis 279
Yémen 280

[AFRIQUE]

Bénin 283
Botswana 285
Burkina Faso 286
Burundi 288
Cameroun 290
Cap-Vert 292
Centrafrique 294
Comores 296
Congo 298
Côte d'Ivoire 300
Djibouti 303

Guinée Equatoriale 305
Ethiopie 307
Gabon 309
Gambie 311
Ghana 313
Guinée 316
Guinée-Bissau 318
Kenya 320
Lesotho 325
Libéria 326
Madagascar 328
Malawi 330
Mali 333
Mauritanie 335
Maurice 337
Mozambique 339
Namibie 341
Niger 343
Nigéria 345
Rwanda 348
Sao Tomé et Principe 350
Sénégal 351
Seychelles 354
Sierra Leone 356
Somalie 358
Souaziland 360
Tanzanie 362

Togo 366
Ouganda 368
Zaïre 370
Zambie 373
Zimbabwe 377

[AMERIQUE LATINE]

Antigua et Barbuda 380
Argentine 381
Barbade 385
Belize 386
Bolivie 388
Brésil 392
Chili 398
Colombie 402
Costa Rica 406
Cuba 409
Dominica 410
République Dominicaine 411
Equateur 414
El Salvador 417
Grenade 419
Guatemala 421
Guyane 423
Haïti 425
Honduras 427
Jamaïque 430

Mexique 431
Nicaragua 434
Panama 436
Paraguay 438
Pérou 442
St. Lucia 446
St. Vincent 447
Suriname 449
Trinité-et-Tobago 451
Uruguay 453
Venezuela 456

[OCEANIE]

Australie 458
Fidji 459
Kiribati 462
Marshall 465
Micronésie 467
Nauru 469
Nouvell-Zélande 470
Papouasie - Nouvelle-Guinée 471
Iles Salomon 474
Tonga 476
Tuvalu 478
Vanuatu 479
Samoa - Occidental 481
Iles Cook 483

Niue 485
Pacific Islands 486
Palau 487

[EUROPE]

Albanie 489
Autriche 490
Belgique 491
Bulgarie 492
Chypre 493
Tchécoslovaquie 494
France 495
Grèce 496
Hongrie 497
Italie 499
Malte 500
Pologne 501
Portugal 503
Suisse 505
Royaume-Uni 506
Yougoslavie 507
Canada 509
Etats-Unis d'Amérique 510

1ère Partie
La Coopération Internationale et l'Agence Japonaise de Coopération Internationale

Chapitre 1
L'Aide Publique au Développement du Japon

Section 1. Aperçu de l'Aide Publique au Développement

La coopération économique, en vue d'alléger des problèmes tels que la pauvreté et la famine qui menacent les besoins humains vitaux des populations des pays en développement, est exécutée d'un point de vue humanitaire, ainsi qu'à partir de la prise de conscience de ce que le développement et la stabilité, socio-économiques des pays en développement constituent des impératifs inhérents à la paix et à la prospérité du monde entier.

La coopération économique ne se limite pas aux seules actions gouvernementales des pays industrialisés, mais elle s'effectue également entre pays en développement. De plus, des organisations internationales, des entreprises privées et plusieurs organisations volontaires participent à ces actions sous des formes variées et avec des caractéristiques diverses. L'Aide Publique au Développement (APD) concerne une partie de cette coopération économique, notamment la coopération financière non-remboursable et l'assistance technique accordées par les gouvernements des pays donateurs aux pays en développement.

Dans sa recommandation sur les termes financiers et les conditions de l'aide, le Comité d'Aide au Développement, un des comités spécialisés de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques, définit la coopération économique comme "transfert de capital aux pays en développement". De plus, ce même comité divise la coopération économique selon les 3 types suivants: l'APD, les autres transferts publics (OOF: Other Official Flows) et les transferts privés (PF: Private Flows). De ces 3 types, l'APD est définie comme satisfaisant aux conditions suivantes:

(1) Elle est fournie par des agences officielles ou par leurs organismes d'exécution, aux pays en développement ou aux organisations internationales.

(2) Son principal objectif est de favoriser le développement économique et le bien-être des pays en développement.

(3) Elle est concessionelle éléments non-remboursables doivent constituer au moins 25%. ("éléments non-remboursables" est un indice des termes financiers de la coopération financière, et au fur et à mesure que les termes (taux d'intérêt, délai de remboursement, délai de grâce) sont adoucis, la proportion des éléments non-remboursables augmente, atteignant 100 % dans le cas d'une aide financière intégralement non-remboursable.

Le montant total de l'APD, donné en 1989 par les pays membres du CAD, a atteint 46,7 milliards de dollars, ce qui correspond à 88 % du montant total de l'APD du monde, le reste provenant du COMECON et des pays arabes.

En 1989, le total de l'APD du Japon, 1.236,8 milliards de yens ou 8.965 millions de dollars, s'est trouvé au premier rang du monde, dépassant celui des Etats-Unis, dont l'APD a été de 7.659 millions de dollars. En yens, l'APD du Japon s'est accrue de 5,7 % par rapport au niveau de l'année fiscale précédente, tandis qu'en dollars elle a diminué de 1,8 % à cause de la faiblesse du yen sur les marchés de change. Elle a représenté 0,31 % du PNB, 12ème rang parmi les pays membres du CAD (13ème rang en 1988), et sa part dans le total de l'APD des pays membres du CAD est passée de 19,0 % à 19,2%.

En 1990, l'APD totale du Japon a été de 1.337,8 milliards de yens ou 9.239 millions de dollars, ce qui marque une augmentation de 8,2 %, en yens, par rapport à l'année précédente, tandis qu'en dollars l'accroissement est resté de 3,1 % à cause de la faiblesse du yen sur les marchés de change. Elle a représenté 0,31 % du PNB, soit le même taux que celui de l'année précédente.

Section 2. Ventilation de l'APD du Japon et aperçu des tendances récentes

1. Comment l'APD est-elle organisée?

l'APD est divisée en trois catégorie de natures différentes:

(1) Don bilatéral

(2) Prêt bilatéral

(3) Participation et contribution financières aux organisations internationales.

Le don bilatéral comprend la coopération financière non-remboursable (fonds accordés aux pays en développement sans obligation de remboursement) et l'assistance technique.

Dans le cadre de la coopération financière non-remboursable, on fournit des fonds pour construire des écoles, des hôpitaux, des laboratoires et d'autres installations, pour installer du matériel à vocation pédagogique de formation, des équipements et outils médicaux, pour aider au remboursement des dettes. La coopération financière non-remboursable est divisée en six catégories: i) l'aide générale, ii) l'aide à la pêche, iii) l'aide pour le secours aux sinistrés, iv) l'aide pour les activités culturelles, v) l'aide alimentaire, vi) l'aide pour l'augmentation de la production vivrière.

Parmi ces six catégories, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale est chargée i) des fonds généraux, ii) des fonds à la pêche et iv) des fonds à l'augmentation de la production vivrière. JICA s'occupe de formuler le plan de base et les spécifications nécessaires pour procurer des matériels et des approvisionnement ainsi que pour construire des installations (ci-après dénommés "travaux d'études du plan de base"). Elle est aussi chargée d'entreprendre des études et d'offrir des services (y compris les services de liaison avec l'extérieur) requis pour construire des installations et fournir régulièrement des matériels et des approvisionnement (ci-après dénommés "travaux d'accélération de

l'exécution"). 60 % environ de l'aide financière non-remboursable nécessitent ces travaux d'études du plan de base et d'accélération de l'exécution.

L'assistance technique consiste à 1) transférer des technologies, des savoir-faire qui pourront être utiles au développement socio-économique des pays en développement, et 2) contribuer à relever le niveau de leur technologie. La base spécifique de l'assistance technique est d'inviter du personnel technique des pays en développement au Japon, en vue de leur assurer une formation, et d'envoyer des experts du Japon dans les pays en développement en vue d'une coopération mutuelle dans les domaines du développement des ressources humaines, de la planification et de la préparation de programmes de développement. Les équipements nécessaires à ces activités sont également fournis. JICA exécute 70% environ de l'ensemble de la coopération bilatérale du Japon dans le domaine de l'assistance technique.

Le prêt bilatéral, communément appelé "prêt international de yens" ou crédit de yens", est le fonds requis par les pays bénéficiaires pour le développement, et il leur est accordé pour de longues périodes à un taux d'intérêt réduit. Le prêt bilatéral est octroyé principalement pour des projets de développement et d'amélioration dans le domaine d'infrastructures économiques et sociales - routes conventionnelles, barrages, installations de télécommunications, développement agricole, etc. Mais une des tendances récentes consiste à utiliser une plus grande partie du prêt pour financer l'achat de marchandises qui amélioreront la balance des paiements internationaux des pays bénéficiaires. Le budget du prêt bilatéral est placé sous le contrôle du Ministère des Finances, et le prêt bilatéral est accordé par le Fonds de Coopération Economique à l'Etranger (OECF) après consultation des Ministères des Affaires Extérieures, des Finances et du Commerce International et de l'Industrie, et de l'Agence de Planification Economique.

Les participations et contributions financières aux organisations internationales (aides multilatérales) sont des aides indirectes effectuées par le biais d'organisations internationales. Il appartient au Ministère des Affaires Etrangères de contrôler les contributions au Programme de Développement des Nations Unies, au Fonds de la Population des Nations Unies, à l'Organisation

Asiatique de la Productivité et à d'autres Organisations des Nations Unies. Le Ministere des Finances est chargé de participations à la Banque Mondiale, à l'Association Internationale du Développement (IDA), à la Banque Asiatique de Développement et à d'autres organisations internationales de financement du développement.

2. Aperçu des tendances récentes

Le Japon est devenu membre des pays donneurs d'aide en s'associant au Plan Colombo en 1954 avec un budget initial d'aide de 18 millions de yens (50 mille dollars). De 1953 à 1966, le Japon a emprunté 860 millions de dollars au fonds de développement de la Banque Mondiale pour financer les projets des trains à grande vitesse et des barrages de Kurobe. Le Japon était ainsi à la fois emprunteur et donateur. En juillet 1990, il a fini de rembourser ses dettes, et à peu près en même temps on a pris conscience de ce que le Japon avait dépassé les Etats-Unis en 1989, en devenant le premier donneur d'APD du monde. C'était un événement historique pour les programmes d'aide du Japon.

En 1990, le montant de l'APD du Japon s'est élevé à 1.337,8 milliards de yens (9.222 millions de dollars) pour ce qui est des dépenses nettes. Ce qui représente, en yens, une augmentation de 8,2 % par rapport au total de l'année précédente (1.236,8 milliards de yens) et en dollars, 3,1 % d'augmentation par rapport aux 8.965 millions de dollars de l'année précédente. Le taux médiocre de croissance en terme de dollars est dû à 5 % de dépréciation du yen au cours de l'année. En 1990, le Japon s'est situé au 2ème rang parmi les pays membres du CAD après les Etats-Unis. Son APD a représenté 0,31 % du PNB, ce qui correspond à peu près au même niveau que l'année précédente.

Avec les "4èmes cibles de l'APD en terme moyen", proclamées en juin 1988, le Japon s'est fixé les objectifs suivants:

* fournir une aide d'au mains 50 milliards de dollars sur une période de 5 ans entre 1988 et 1992 et relever progressivement la part de l'APD dans le PNB.

* étendre l'aide financière non-remboursable et les mesures allégent le remboursement des dettes pour les pays les moins développés (LLDC).
* étendre l'assistance technique, renforcer les relations avec les organisations non-gouvernementales (ONG) et encourager l'échange culturel international.
* envoyer plus d'experts auprès d'organismes internationaux et encourager le transfert technologique vers les pays en développement à travers ces organismes internationaux.
* améliorer la qualité des crédits en yens et favoriser l'utilisation de prêts déliés.
* renforcer le système d'exécution de l'aide en augmentant les effectifs concernés et intensifier les relations avec les groupes du secteur privé.

D'après le résultat des études du CAD en juin 1990 sur l'aide du Japon, ce dernier était le premier donneur en terme d'APD aux LLDCs du monde durant l'année 1989. Ce rapport a fait l'éloge des les efforts du Japon pour augmenter ses prêts déliés (en 1988, 75,6 % des prêts accordés par le Japon avaient été déliés, en comparaison du taux moyen du CAD, 56,7 %), bien qu'il lui ait vivement conseillé d'augmenter ses éléments non-remboursables (situés au niveau le plus bas parmi les pays membres du CAD) et s'est montré soucieux de l'insuffisance des effectifs pour l'exécution des programmes d'aide.

La communauté internationale est arrivée à un tournant historique, symbolisé par la démocratisation des pays de l'Europe de l'Est et par le rapprochement Est-Ouest, qui ont commencé durant la deuxième moitié de l'année 1989, ainsi que par la guerre du Golfe, déclenchée par l'invasion du Koweit par l'Iraq en août 1990. Parallèlement à ce processus, les changements dans le climat politique international se repercutent de façon significative sur l'aide aux pays en développement. À l'heure actuelle, une attention accrue est apportée aux dépenses militaires alors que, partout dans le monde on observe une détente, et l'aide vise de plus en plus à orienter les pays en développement vers le camp démocratique et le libre-marché.

Vu cette situation, le gouvernement du Japon a déclaré en avril 1991, que l'aide du Japon serait fournie sur la base d'une évaluation globale de 1) ses relations bilatérales avec les pays bénéficiaires, 2) la situation internationale du pays bénéficiaire (y compris ses mesures de sécurité), 3) ses besoins de développement et 4) son climat économique et social. De surcroît, une telle évaluation suppose une attention vigilante portée aux activités suivantes du pays bénéficiaire: 1) dépenses militaires, 2) développement et production de missiles, d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, 3) importation et exportation d'armes, 4) efforts pour la démocratisation et l'introduction d'une économie de marché et la situation concernant les droits fondamentaux de l'homme et la liberté.

D'autre part, la politique d'aide, dans la dernière phase des années 80, s'est davantage concentrée sur les problèmes de l'environnement, de la pauvreté, des femmes dans les pays en développement (WID), de la population et d'autres points globaux. L'environnement, en particulier, est l'un des points principaux autour desquels les discussions se déroulent lors des conférences au sommet des pays industrialisés depuis 1989. Les pays en développement sont face à plusieurs problèmes, dont la pauvreté, l'explosion démographique, l'exploitation inappropriée des terres cultivables et des zones forestières (d'où l'expansion de la désertification), le déboisement et l'extinction de plusieurs espèces d'animaux sauvages. Avec le processus d'industrialisation, ces pays se trouvent aussi confrontés à d'autres problèmes comme la pollution industrielle, la détérioration des conditions de vie, qui résultent de la concentration excessive de la population dans les zones urbaines.

Le Japon est un des premiers pays donateurs du monde, et comme tel il a besoin de rester en contact permanent et de coordonner ses actions avec celles des autres pays industrialisés, tout en renforçant ses efforts pour nouer des dialogues sur le plan politique avec les pays en développement. En agissant de la sorte, il pourra, grâce à ces aides, attaquer ces problèmes de manière plus efficace et jouer un rôle décisif dans l'aide au développement.

Chapitre 2
Les Activités Principales de l'Année Fiscale 1990

Section 1. Elaboration des directives sur l'aide et son exécution par pays

JICA réalise des programmes de coopération de plusieurs types comme l'accueil de stagiaires, l'envoi d'experts, les études de développement, etc., dans des secteurs tels que le développement social, la santé et les soins médicaux, l'agriculture, l'exploitation minière et l'industrie. Ceci exige de JICA des efforts pour faciliter ces travaux par des ajustements entre programmes et leur association ainsi que par l'estimation de programmes par pays.

Avec les changements de conjoncture récemment intervenue dans les pays en développment, les besoins de développement de ces derniers, tant sur le plan socio-économique, qu'intérieur et extérieur, sont en pleine diversification et prennent un véritable essor, s'échelonnent de l'amélioration des infrastructures sociales et de la réponse aux besoins humains de base (développement des communautés rurales et de l'agriculture, système d'adduction d'eau potable, soins de santé, planning familial, et autres secteurs bénéficiant directement à la population locale et, essentiels pour l'établissement d'un niveau de vie minimal), comme réalisée par le passé, jusqu'aux requêtes de coopération de plus en plus nombreuses, dans les domaines de l'encouragement à l'exportation, la demande de technoligie de pointe, et autres secteurs relatifs.

Pour répondre d'une manière appropriée aux circonstances particulières des pays en développement, il devient de plus en plus nécessaire d'établir les systèmes rationnels et cohérents d'exécution de l'aide, suivant ce que nous appelons le cycle de projet-identification de projets de coopération faisables; formulation de projets optimaux; exécution planifiée, efficace et efficiente; contrôle

d'avancement des projets; évaluation au dernier stade et rétroaction des résultats de l'évaluation par rapport à d'autres projets.

Etant donné la diversite des conjonctions nationales et des niveaux de développement, il est essentiel de déterminer exactement les besoins réels de développement des pays bénéficiaires et les ordres des priorités selon les régions, les secteurs et les objets de la coopération ainsi que de formuler des directives pour décider quels types de coopération et quels plans conviendraient le mieux à des projets particuliers.

Depuis 1986, JICA a organisé des groupes d'études par pays pour les principaux pays bénéficiaires de l'APD du Japon, afin d'effecteur des études de base et des analyses d'approche de l'aide. Depuis 1988, des groupes d'études sur des problèmes de nature globale ont également été constitués.

Durant l'année fiscale 1990, les études par pays se sont concentrées sur les pays suivants - le Pakistan, le Brésil, le Sri Lanka, l'Egypte, le Kenya et d'autres pays africains - et les études sur les problèmes de nature globale ont porté sur les deux thèmes suivants: l'atténuation de la pauvreté et les femmes dans les pays en développement. Ayant pour but de refléter les résultats de ces études dans la formulation et l'exécution des projets, les bureaux d'outre-mer de JICA ont joué un rôle primordial dans l'étude des besoins particuliers de développement des pays en développement, et en selectionnant des projets potentiels, ils ont simultanément renforcé le système d'exécution des programmes par pays réalisé par JICA, et ont indiqué des renseignements utiles pour la formation des directives sur l'aide par pays.

Section 2. Coopération pour l'environnement

En raison de l'aggravation du déboisement et de la désertification au cours des années 80, les problèmes relevant de l'environnement des pays en développement ont alerté l'opinion publique internationale. Etant donnné la situation économique très préoccupante des pays en developpement, les efforts produits par ces derniers, étayés conjointement par le soutien renforcé des pays industrialisés s'avèrent essentiels. La Conférence au sommet de Paris en juillet 1989 a été surnommée "sommet de l'environnement". Un appel a été lancé pour une intensification du soutien aux pays en développement afin de préserver l'environnement de notre planète pour les générations futures et de permettre aux pays en développement d'atteindre une croissance soutenue. Lors de ce sommet, le Japon a rendu public le budget de l'aide relative à l'environnement qui s'élève à quelques 300 milliards de yens sur une période de trois ans. Le soutien accordé par le Japon au tiers monde dans le domaine de la protection de l'environnement est devenu un objet d'attention important en septembre 1989, lorsque le premier colloque international de protection de l'environnement s'est tenu à Tokyo à l'initiative du Japon.

JICA a effectué, depuis longtemps, des coopérations sous diverses formes dans le domaine de l'environnement comme la conservation des forêts, des mesures préventives contre la pollution dans les zones urbaines, la conservation du sol, l'amélioration des systèmes d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées. Dans les pays en développement où les infrastructures naturelles et sociales sont faibles, il est particulièrement important de prendre en compte les considérations relatives à l'environnement dès les premières étapes des projets de développement. C'est pour cette raison que JICA, sur la recommandation concernant l'environnement formulée en juin 1988 par un groupe d'études d'aide a envisagé, des réformes et des méthodes particulières pour intégrer les considérations relatives à l'environnement dans les projets de coopération. JICA a installé, en août 1989, le Bureau de l'Environnement dans le Département de la Planification et y a affecté du personnel chargé des sujets concernant l'environnement dans chaque section spécialisée. Le rôle du Bureau de

l'Environnement était d'intégrer les considérations relatives à l'environnement dans les activités de coopération en prenant contact avec le personnel chargé des problèmes de l'environnement, de recueillir des informations et d'assurer la coordination internationale en vue de renforcer les efforts de JICA dans les projets relatifs à l'environnement. En mai 1991, JICA a réorganisé le Bureau de l'Environnement pour créer la Division de l'Environnement, chargée des femmes dans le pays en développement (WID) et des problèmes de nature globale, ce afin de s'attaquer plus efficacement à des problèmes importants de développement comme les mesures pour l'environnement, la pauvreté, les femmes dans les pays en développement (WID). Les organismes d'aide sont en train de formuler des directives pour concrétiser ces considérations relatives à l'environnement d'une manière efficace. JICA continue à formuler des principes pour chaque domaine majeur de la coopération. En février 1990, ont été complètement élaborés les principes relatifs aux projets de construction de barrages. En 1991, des études de principes ont commencé dans d'autres secteurs clés comme le transport, le développement agricole et industriel. Des efforts supplémentaires seront déployés en vue de formuler des normes pratiques pour amplifier et renforcer les activités relatives à l'environnement en préparant des guides sur les opérations à réaliser et en fournissant des informations sur la condition de l'environnement dans chaque pays.

Les projets relatifs à l'environnement sont en général peu prioritaires dans les pays en développement et les coopérations pour ce genre de projets font rarement l'objet de demandes au Japon. Il est donc nécessaire d'agir activement auprès des pays bénéficiaires de manière à ce que ces derniers demandent de tels projets au Japon. Durant l'année fiscale 1990, des équipes d'études pour la formulation de projets ont été envoyées dans 3 pays d'Afrique Orientale, y compris le Kenya et la Zambie, alors qu'en 1989 c'était au Brésil, au Mexique et dans des pays du Sud-Est asiatique. D'après ces études, il a été confirmé qu'un certain nombre de programmes relatifs à l'environnement existent dans les pays en développement et que ces pays sont prêts à coopérer avec le Japon pour résoudre ces problèmes. Nous poursuivrons nos efforts pour identifier et formuler

des projets utiles ainsi que pour encourager une coopération capable de répondre aux exigences des pays en développement.

En octobre 1989, pour partager les expériences et la technologie du Japon en matière de réduction de pollution urbaine, et pour rendre plus efficaces les projets de coopération de JICA par un renforcement des relations avec les collectivités locales, un colloque sur des sujets de l'environnement a été tenu dans la ville de Kita-Kyushu, des représentants de 7 pays en développement y ont assisté.

Grâce à ces efforts, les activités de JICA pour la coopération relative à l'environnement se sont élevées, en terme monétaire, à 13,24 milliards de yens, comprenant 30 assistances techniques de project-type, 61 études de développement, 50 cours de stage, l'envoi de 194 experts et de 54 volontaires de JOCV. Le Centre d'Etude de l'Environnement et de Stage de Thaïlande, au sujet duquel a été signé le Compte-Rendu des discussions le 1er avril 1990, a été construit avec une coopération financière non-remboursable, et la coopération continuera durant les 5 prochaines années, sous forme d'assistance technique de project-type. Elle vise à former des ressources humaines dans le domaine de l'environnement dans les pays en développement.

Section 3. Femmes dans les pays en développement

Les femmes des pays en développement jouent un rôle important dans le développement économique de leurs sociétés respectives. Leur contribution s'étend à un grand nombre de domaines allant de la production alimentaire pour la famille, la fourniture d'eau et de combustible et d'autres travaux ménagers, pour la santé et la nutrition de leurs familles, jusqu'au travail servant à acheter les produits nécessaires au ménage et aux activités communautaires dans la région. Cependant, il n'est pas rare que leurs contributions à la société attirent peu l'attention des organisations gouvernementales et des planificateurs chargés des programmes de développement économique, ce qui fait que les femmes ont des occasions limitées de participer activement au développement et d'en bénéficier.

A l'occasion de la Décennie des Nations Unies pour les Femmes (de 1976 à 1985), les habitants des pays en développement et des pays industrialisés ont conjointement pris conscience de l'importance d'encourager les femmes à participer au développement et à en bénéficier, sur la base d'une connaissance correcte de leur rôle dans le développement. A la Conférence Mondiale des Femmes tenue en 1985 à Nairobi, Kenya, les "Stratégies Positives pour la Promotion des Femmes", fixant l'an 2000 comme année cible, ont été adoptées pour pousser en avant et promouvoir davantage les résultats obtenus durant la dernière décennie. Au Japon, le Siège pour la Planification et la Promotion des Politiques Relatives aux Femmes, placé sous la compétence du Premier Ministre, a cité la coopération internationale à titre d'une rubrique importante à promouvoir dans le cadre du Plan National d'Action élaboré en 1977. Le CAD a adopté en 1983 "Les Principes Directeurs pour Aider les Organismes pour le Soutien du Rôle des Femmes dans le Développement", document faisant appel aux pays membres pour le renforcement des efforts d'aide en conformité avec ces principes.

JICA depuis longtemps tend à réaliser ces objectifs, en effectuant des cours de stage principalement pour les femmes (administration publique des affaires des femmes, développement du ménage en milieu agricole, gestion spécialisée des soins aux petits enfants, etc.), de l'assistance technique de project-type (éducation

des infirmières pour enfants, santé maternelle, etc.) et des plans de base pour la coopération non-remboursable (construction de centres de formation pour infirmières, installation de systèmes d'alimentation en eau, etc.).

Pourtant, des programmes d'assistance technique et de coopération financière sont nécessaires pour intégrer les perspectives des femmes dans le développement (WID) dans la planification, l'exécution et l'évaluation. Pour satisfaire à ces exigences, JICA a installé une équipe d'études d'aide pour les femmes dans le développement pour étudier pendant un an, de février 1990 à février 1991, les approches fondamentales de l'APD du Japon des sujets concernant les femmes et l'intégration du point de vue des femmes dans différents secteurs.

L'équipe d'études a examiné l'état actuel des femmes dans les pays en développement et les problèmes qu'elles rencontrent dans chacun des secteurs prioritaires-santé, éducation, emploi, agriculture et environnement. De plus elle a étudié les perspectives futures de la coopération pour le développement et du développement lui-même, basées sur les points de vue des femmes et a élaboré des recommandations comprenant les mesures possibles à prendre pour soutenir les activités des femmes dans le développement (WID).

Sur cette recommandation, JICA a créé en mai 1991, la Division de l'Environnement, des femmes dans le développement (WID) et des problèmes de nature globale, afin de s'attaquer aux problèmes des femmes dans le développement (WID) et à d'autres problèmes majeurs concernés, et elle a nommé les effectifs chargés de planifier et de coordonner les activités des femmes dans le développment (WID). La Division jouera un rôle majeur dans la rédaction de documents tels que la liste de collationnement et les guides pratiques servant à développer les activités des femmes dans le développement (WID), ainsi que dans la diffusion du concept des femmes dans le développement (WID) parmi ceux qui sont concernés par la coopération internationale.

Section 4. Internationalisation des régions et coopération internationale

Les projets de l'APD étant en expansion d'une année à l'autre, les requêtes de coopération de la part des pays en développement viennent de couvrir une gamme plus diverse et plus vaste de secteurs que par le passé, allant de l'infrastructure jusqu'aux services de soutien. En vue de répondre à ces requêtes, JICA, qui a exécuté jusqu'à présent des programmes d'assistance technique principalement par l'intermédiaire de gouvernements centraux, doit étendre ses programmes de coopération en y engageant activement des collectivités locales. Les collectivités locales ont une ressource particulièrement riche de connaissances sur la technique pour soutenir les industries locales (programmes pour exploitations à échelle relativement réduite) et pour résoudre les problèmes urbains (mesures préventives contre la pollution, protection de l'environnement, planification du transport, urbanisme, construction d'installations d'adduction d'eau et de traitement des eaux usées et leur amélioration, etc.) et il est souhaitable que les agences placées sous la responsabilité du gouvernement local participent à l'assistance technique dans ces domaines. Quelques gouvernements locaux ont non seulement pris l'initiative d'étendre leurs programmes de coopération internationale d'une manière conventionnelle par l'échange de liens amitié internationale avec leurs villes jumelées, mais ont aussi participé positivement aux activités de JICA.

Durant l'année fiscale 1990, 32 cours de stage de JICA pour 234 stagiaires ont été mis à exécution par des collectivités locales. Dans la même année, JICA a envoyé 194 experts (comprenant les nouveaux envoyés et ceux de l'année précédente) et 93 volontaires de JOCV de collectivités locales. Des Programmes d'Accueil de Jeunes ont été mis à exécution depuis 1984 en collaboration avec des collectivités locales. Au cours de l'année fiscale 1990, JICA a accueilli 1.176 jeunes.

La participation par des collectivités locales aux projets de coopération internationale devient chaque année de plus en plus fréquente, mais les approches

sont différentes d'une collectivité locale à l'autre. Par conséquent, il est nécessaire pour JICA de soutenir les efforts des collectivités locales dans leur participation à la coopération internationale, en prenant en considération le niveau d'expérience de chaque collectivité locale et d'autres paramètres. Depuis l'année fiscale 1986, l'Institut pour la Coopération Internationale a organisé des stages pour des fonctionnaires de collectivités locales, et durant l'année fiscale 1988, JICA a tenu deux séminaires sur la coopération internationale et les collectivités locales, auxquels ont assisté des représentants de villes majeures et de collectivités départementales.

Ces séminaires ont soulevé les problèmes qu'ont les communautés régionales, concernant l'insuffisance de personnel et le manque d'informations lors de l'exécution de la coopération internationale et cherché à justifier la nécessité pour les collectivités locales de participer directement à la coopération internationale. En se fondant sur cette discussion, une équipe d'études sur les collectivités locales et le futur de la coopération internationale s'est réunie 6 fois depuis janvier 1990. L'équipe est composée d'éminentes personnalités et de représentants de collectivités locales, du Ministère des Affaires Extérieures et de JICA. La tâche de cette équipe est d'étudier et de rédiger un rapport sur les démarches que les collectivités locales devraient adopter pour prendre l'initiative de la coopération internationale, ainsi que sur les relations entre les collectivités locales et JICA pour exécuter une telle coopération. Le rapport intitulé "Collectivité Locale dans le Domaine International" a été publié avec le contenu suivant:

Chapitre 1 Nouveaux domaines pour la coopération internationale
- Section 1 Nouveaux domaines pour la coopération internationale
- Section 2 Activités de coopération internationale au niveau national et collectivités locales

Chapitre 2 Collectivité locale dans le domaine international
- Section 1 Point de vue requis et défi principal
- Section 2 Développement d'internationalisation à partir du niveau régional

Section 3 Collectivité locale et internationalisation: Aspects juridiques de la coopération internationale

Section 4 Pourquoi les collectivités locales doivent-elles participer à la coopération internationale ?

Section 5 Recommandations pour encourager la coopération internationale au niveau des collectivités locales

Appendice

Section 5. Relation avec d'autres pays industrialisés et avec des organismes internationaux

Au fur et à mesure que le Japon augmente le volume de son aide et en fournit à un nombre croissant de pays, il a besoin d'accomplir plus d'efforts pour coordonner ses politiques d'aide avec celles d'autres pays et d'organismes internationaux et il doit en même temps s'engager plus avant dans des projets conjoints.

L'APD du Japon représente près de 20 % du total de l'aide fournie par les pays membres du CAD. Son aide est destinée à presque tous les pays en développement du monde, et pour 30 pays en développement le Japon est le plus grand pays donateur. C'est ainsi que la politique japonaise d'aide exerce une profonde influence sur les politiques de développement des pays bénéficiaires, et les orientations de son aide ne sont plus quelque chose que les autres pays donateurs puissent tranquillement négliger. Le Japon doit donc discuter suffisamment à la fois avec les pays bénéficiaires et avec les autres pays industrialisés et les organismes internationaux, et il doit coordonner ses politiques avec celles adoptées par tous ces pays.

Chargée d'exécuter l'aide, JICA s'est appliquée à relever l'efficacité des programmes du Japon en offrant des services plus nombreux assurés par ses bureaux d'outre-mer. Par le renforcement des relations coopératives avec d'autres organismes au niveau de base, JICA sera davantage capable de comprendre les besoins de développement des pays bénéficiaires et de recueillir des informations sur les progrès de ces derniers. De surcroît, les relations coopératives avec d'autres pays et d'autres organismes au niveau de base permettront aux programmes d'aide de se coordonner, aux projets conjoints de s'exécuter et aux organisations de se compléter mutuellement. Tous ces résultats contribueront au développement des pays bénéficiaires et amélioreront l'efficacité de l'aide dans son ensemble. Il s'agit donc d'un domaine que JICA doit explorer activement. Les relations coopératives au niveau des projets - projets conjoints - pourraient prendre plusieurs formes: i) relation verticale où JICA exécuterait elle-même des

projets désignés par d'autres organismes internationaux; ii) relation horizontale qui consisterait à diviser les éléments constitutifs de projets entre JICA et d'autres organismes, chacun exécutant sa part en coordination avec les autres: et iii) évaluation conjointe des projets conjoints ou analyse comparée de projets sur lesquels deux organismes travaillent indépendamment dans le même pays bénéficiaire. Cependant, pour que ces systèmes fonctionnent, toutes les parties concernées doivent comprendre comment opèrent les systèmes d'aide des autres parties, et doivent être prêtes à échanger des informations. Afin de réaliser cela, JICA multipliera activement ses contacts avec les organismes internationaux et les organisations d'aide des autres pays industrialisés.

Section 6. Coopération avec l'Europe de l'Est

Face aux vagues de démocratisation et de libéralisation qu'ont connues les pays d'Europe de l'Est depuis la seconde moitié de 1989, le gouvernement du Japon a explicité à plusieurs reprises sa volonté d'accorder une assistance financière et technique active, à l'occasion de la visite rendue par le Premier Ministre Toshiki Kaifu en janvier 1990, et lors de la conférence des pays donateurs sur l'aide à l'Europe de l'Est (conférence du G24) tenue par la CE et l'OCDE. Le gouvernement du Japon a déclaré qu'une aide de 25 millions de dollars serait fournie à la Pologne et à la Hongrie sur une période de 5 ans allant de 1989 à 1994, dans le cadre de l'assistance technique. Cette assistance est mise en oeuvre et s'est traduite par l'accueil de stagiaires dans le domaine de l'administration des affaires et de la protection de l'environnement, par l'envoi d'experts et l'exécution d'études de développement. Ces assistances partent du point de vue que le transfert technologique peut être exécuté de manière plus efficace au travers d'échanges personnels directs et mutuels.

Pour soutenir l'avancement des réformes démocratiques de ces pays, les points clés sont l'introduction et la stimulation d'une économie de libre-marché ainsi que l'assistance dans l'introduction de mesures de protection de l'environnement. Afin de favoriser l'exécution régulière de l'assistance technique, JICA a, dès le début, poursuivi ses efforts pour étudier les besoins de développement et pour identifier et formuler les projets par l'envoi d'équipes d'études et de spécialistes de la formulation de projets en Pologne et en Hongrie. Durant l'année fiscale 1990, 106 stagiaires polonais et 94 stagiaires hongrois ont été accueillis dans les domaines du développement agricole, de la protection de l'environnement et de l'administration des affaires.

De plus, des experts de contrôle de qualité ont été envoyés dans les deux pays; en Pologne ont été exécutées des études de développement sur la planification du transfert d'infrastructures et sur la désulfuration du gaz fuit de la centrale électrique de Keziencice, et en Hongrie des études sur la conservation d'énergie et le traitement des déchets urbains de la ville de Budapest.

En rapport avec ces activités, JICA a accepté des stagiaires yougoslaves et bulgares et envoyé des experts dans ces deux pays. Ces deux pays sont classés dans la catégorie des pays bénéficiaires conformes aux normes du CAD.

Depuis 1984, une coopération de project-type, dans le domaine de l'éducation permanente sur les soins primaires de santé est en cours en Yougoslavie. D'autres programmes de coopération technique, centrés sur l'approche mentionnée ci-dessus, sont planifiés pour les cinq ans à venir financés par un fonds de 25 millions de dollars au total, réservé chaque année pour des pays d'Europe de l'Est comme la Tchécoslovaquie, la Bulgarie, la Roumanie, la Yougoslavie, sans compter les 25 millions de dollars destinés à la Pologne et la Hongrie.

Section 7: Coopération avec les pays du Golfe Persique

L'invasion par l'Iraq, en août 1990, du territoire du Koweit a provoqué la crise du Golfe et a eu comme résultat une guerre régionale impliquant les forces alliées de l'ONU envoyées sur place en conformité avec une série de résolutions de l'ONU. Cette guerre, déclenchée en janvier 1991, a pris fin en février 1991 par une évacuation totale des troupes irakiennes du Koweit.

La guerre du Golfe a eu un impact politique et économique grave sur l'Egypte, la Turquie et la Jordanie et d'autres pays du Moyen-Orient, ainsi que sur l'Iraq et le Koweit. La guerre a également causé un dommage grave sur le plan de l'environnement dans la zone du Golfe, dommage résultant de fuites de pétrole brut, ainsi que de la pollution atmosphérique causée par les puits de forage enflammés. Des pays en développement d'Asie et d'autres régions ont également été affectés de diverses manières.

En conformité avec les résolutions de l'ONU, le Japon a imposé des sanctions économiques à l'Iraq et bloqué sa coopération économique. Le gouvernement japonais a décidé en même temps de suspendre son assistance technique dans la région pour des raisons de sécurité vis-à-vis des experts japonais et des volontaires de JOCV.

En ce qui concerne la coopération dans la région du Moyen-Orient après la guerre, la politique du gouvernement japonais se concentre sur 3 domaines: i) le soutien aux pays directement atteints par la guerre, ii) l'aide urgente aux réfugiés et évacués, iii) les mesures contre les dommages causés à l'environnement dans la région du Golfe Persique. Le prêt d'urgence en nature équivalent à 2 milliards de dollars, a été accordé à l'Egypte, à la Jordanie et à la Turquie dans le cadre de "la politique de soutien aux pays directement atteints par la guerre". Une assistance équivalente à 100 millions de dollars pour les réfugiés et les évacués a été fournie par le biais de l'UNDRO et d'autres organisations internationales. De plus, du matériel de secours équivalent à 300 millions de yens a été fourni aux réfugiés et évacués de Jordanie, d'Iran et du Koweit d'après le plan d'aide internationale d'urgence. Pour faire face aux problèmes d'environnement dans le

Golfe Persique, JICA a envoyé deux missions en Arabie Saoudite et dans les Emirats Arabes Unis pour évaluer les conditions générales de l'environnement dans la région. D'autre part, l'Equipe Japonaise de Secours aux Désastres (JDR) poursuit ses opérations d'épuration des fuites de pétrole brut dans le Golfe.

Chapitre 3
Les Types d'Activités de JICA

Section 1. Amélioration de l'éfficacité de l'aide

En réponse à l'opinion de la communauté internationale demandant toujours plus fortement une amélioration qualitative de l'APD du Japon, il est extrêmement important pour JICA de chercher et de formuler activement des projets opportuns, fondés sur les réalités des pays en développement et les structures d'exécution de JICA, en vue de contribuer à une assistance technique à plus grande échelle et à son exécution efficiente et efficace. Il est aussi essentiel d'effectuer des évaluations de projets, quand la coopération touche à sa fin, et des évaluations globales de l'impact des activités de JICA sur le développement économique et social des pays bénéficiaires, et de se servir de leurs résultats pour les activités futures. Ceci est aussi proposé par le Conseil Intérimaire de Promotion de l'Amélioration Administrative et par le Conseil de Coopération Economique à l'Etranger. Sur cette proposition, le budget pour la formulation et l'évaluation des projets a été systématiquement réorganisé et augmenté, et lors de l'année fiscale 1988, une nouvelle ligne budgétaire a été établie pour améliorer l'efficacité de l'aide.

L'amélioration de l'efficacité de l'aide couvre quatre catégories: i) les études pour la planification et la coordination de projets, ii) les évaluations de chaque projet et des projets intersectoriels, iii) les recherches élémentaires pour améliorer l'efficacité des projets et iv) l'encouragement à l'exécution des projets.

1. Les Etudes pour la planification et la coordination de projets

1.1 Etudes de formulation de projets

Le processus d'études de formulation de projets commence par l'envoi d'équipes d'études composées d'experts qui participent à des études de requêtes pour la coopération formulées par les gouvernements de pays en voie de développement, ceci afin de décider si ces requêtes sont exactement conformes aux besoins réels de développement du pays en question, de décider quel type ou quelle combinaison de types de coopérations de JICA est le plus approprié à la requête et le plus apte à être efficace, de discuter et coordonner les résultats avec les gouvernements bénéficiaires, et de coopérer avec eux pour la formulation de projets appropriés.

1.2 Etudes pour l'identification de projets

Des équipes d'études sont envoyées pour étudier l'orientation de la coopération future relative aux requêtes spécifiques de développement et pour sélectionner et définir les projets à exécuter par le biais de discussions avec le gouvernement qui a formulé la requête.

1.3 Etudes par pays et par secteur

Dans le cas des principaux pays bénéficiaires de l'aide et des secteurs spécifiques de l'aide, des études d'aide par pays et par secteur sont effectuées par des experts extérieurs disposant de connaissances dans de vastes domaines, à travers des analyses, des discussions et des études sur place dans le but d'exécuter l'aide par pays et par secteur d'une manière efficace et efficiente.

1.4 Spécialistes de la formulation de projets

Des études élémentaires plus détaillées et des études sur place pour chaque projet sont nécessaires d'après les vues de spécialistes pour certains domaines prioritaires de développement, tout en prenant en considération les résultats des

études par pays et par secteur. Des formulations de projets possibles de coopération sont conçues et promues aussi du point de vue de l'harmonie avec la planification globale du développement et de la relation avec d'autres projets.

2. L'évaluation de l'aide

Un comité d'études d'évaluations a été crée en juillet 1981 avec l'objectif d'étudier les requêtes pour évaluer l'efficacité des projets, et contribuer à leur exécution régulière et efficace. Une équipe de travail organisée au sein du comité a examiné des méthodes d'évaluation sous la direction du comité et formulé les principes de l'évaluation qui ont fait l'objet d'un rapport et ont été approuvés à la réunion des directeurs en janvier 1991. Pour une évaluation efficace et efficiente, la Division de l'Evaluation du Département de la Planification a été organisée afin de relever et intensifier sa fonction et elle a pris le nom de "Division d'Evaluation et de Contrôle Suivi après Projet" au sein du même département. Le rôle principal de la division est réparti comme suit: diriger l'équipe de travail du comité d'études d'évaluations, effectuer l'évaluation de l'impact des projets pour en mesurer les résultats réels, et recueillir les informations nécessaires pour la coopération, lors du contrôle suivi dans les pays bénéficiaires après l'achèvement de projets, classer et analyser les informations recueillies par pays et par type de projets pour faciliter l'utilisation ultérieure des résultats d'évaluation pour le contrôle suivi et pour les activités futures.

Les types d'évaluations effectuées par JICA se divisent selon les catégories suivantes:

2.1 Etudes pour l'évaluation de chaque projet

Au moment de l'achèvement de chaque projet ou après la période de prolongation de la coopération, une équipe d'études composée d'experts est envoyée pour mesurer l'effet de la coopération et déterminer jusqu'à quel point les objectifs de la coopération sont atteints, pour étudier l'orientation de la coopération future relative au projet en cours d'études et pour donner des conseils

et des instructions concernant la formulation de projets similaires possibles dans l'avenir.

2.2 Autres types d'études pour l'évaluation

(1) Etudes pour l'évaluation par pays

Les projets de coopération qui sont achevés depuis un certain temps sont sélectionnés par pays, et l'effet intersectoriel et les problèmes rencontrés au cours de la coopération avec ce pays sont évalués.

(2) Etudes pour l'évaluation par des tiers

Des étrangers ou des tiers possédant une longue expérience dans les études ou l'exécution de la coopération internationale (experts avec une expérience d'assistance technique ou savants) font des études pour l'évaluation d'un point de vue spécialisé et objectif.

(3) Etudes pour l'évaluation conjointe

En collaboration avec des organisations de planification et d'exécution de développement dans les pays bénéficiaires, ou avec des chercheurs locaux, etc., des projets achevés sont conjointement sélectionnés et globalement évalués.

(4) Etudes pour l'évaluation d'un secteur spécial

Des thèmes spécifiques – formes spécifiques d'activités menées par JICA ou programmes dans des secteurs spécifiques – sont sélectionnés et évalués, et les problèmes et les améliorations requises sont présentés de manière sommaire.

(5) Evaluations par le personnel des bureaux d'outre-mer

Les bureaux d'outre-mer de JICA, bien au courant des situations locales, effectuent des études pour l'évaluation avec l'aide d'organisations de recherches du pays bénéficiaire.

3. Les recherches élémentaires pour l'amélioration de l'efficacité des projets

Pour assurer une plus grande efficacité, des recherches élémentaires sont menées sur des points communs aux diverses activités de JICA.

4. L'encouragement de l'exécution des projets

(1) Participation de consultants locaux (au stade des études préliminaires)

Pour renforcer la fonction des bureaux d'outre-mer, des études préliminaires, dont l'exécution a été requise par la partie japonaise, seront effectuées de manière plus efficace et plus efficiente avec la collaboration de consultants locaux.

(2) Etudes rétroactives

Après l'achèvement des projets, les bureaux d'outre-mer effectuent des études rétroactives pour confirmer les mesures nécessaires au maintien des effets et des impacts obtenus par ces projets.

(3) Etudes élémentaires pour la planification des systèmes d'information

Au moyen de l'intégration organique d'un système informatique conventionnel, un système d'information donne la possibilité d'une utilisation systématique et efficace d'une vaste gamme d'informations. Avec ce système, on peut accumuler et utiliser d'une manière globale les informations obtenues à chaque phase de l'opération ainsi que les informations nécessaires de sources extérieures.

(4) Réseau d'informations

Dans le cadre du système global d'informations mentionné ci-dessus, JICA encourage l'utilisation mutuelle d'informations entre son siège et ses organisations et branches.

(5) Organisation et extension d'informations sur les opérations

Pour répondre aux diverses demandes des pays bénéficiaires, on s'efforcera de fournir des informations techniques systématiques concernant des sujets spécifiques aux experts et équipes d'études qui ont besoin avant leur départ à l'étranger d'une compréhension précise des pays qui leur sont assignés.

(6) Organisation d'informations sur l'aide par pays

Les informations accumulées durant l'exécution des projets sont classées selon chaque pays bénéficiaire. Ces informations sont organisées et combinées avec les informations de base et avec les documents informatisés sur chaque pays.

(7) Consolidation du système de gestion des pays bénéficiaires

Les projets rencontrent parfois des difficultés causées par des infrastructures locales insuffisantes. De telles difficultés dans l'exécution de projets peuvent être atténuées par l'amélioration de conditions locales comme les systèmes d'alimentation en eau et en électricité, le conditionnement climatique, la construction de laboratoires et d'ateliers, etc.

Durant l'année fiscale 1990, ont été exécutées les études et recherches suivantes:

1. Etudes pour la planification et la coordination de projets

1.1 Etudes pour la formulation de projets

32 équipes d'études ont été envoyées dans 24 pays en développement ou régions ainsi que dans 2 organisations internationales pour formuler des projets, dans les zones géographiques suivantes:

Asie	15	(44%)
Moyen Orient	1	(3%)
Afrique	6	(18%)
Amérique Latine	6	(18%)
Océanie	1	(3%)
Europe	3	(9%)

(les 2 équipes envoyées dans les organisations internationales correspondent à 2 %)

1.2 Etudes pour l'identification de projets

13 équipes d'études ont été envoyées dans 19 pays en développement ou régions pour discuter et identifier les orientations de la coopération faisant l'objet de requêtes, dans les zones géographiques suivantes:

Asie	5	(38%)
Moyen Orient	1	(8%)
Afrique	2	(16%)
Amérique Latine	5	(38%)

1.3 Etudes par pays et par secteur

Des comités ont été installés pour effectuer des études d'aide par pays sur le Pakistan, le Brésil, le Sri Lanka et l'Egypte, et des études d'aide sur la région africaine. Les études d'aide par secteur ont couvert les deux domaines suivants : atténuation de la pauvreté et rôle des femmes dans le développement, tous les deux étant des problèmes mondiaux. Les comités ont fait des études élémentaires

sur les approches de ces problèmes dans le développement et en ont présenté les résultats dans des rapports.

1.4 Envoi de spécialistes de la formulation de projets

Des spécialistes de la formulation de projets ont été envoyés en Chine, en Inde, au Ghana, au Kenya, au Brésil et dans 6 autres pays pour formuler des projets sur la base de leurs expertises.

2. Evaluations de l'aide

2.1 Etudes pour l'évaluation de chaque projet

Au total 50 études pour l'évaluation ont été effectuées, en principe au moment de l'achèvement de chaque projet. Réparties selon leur nature, ces études ont inclus 6 programmes de stage, un projet avec l'envoi d'experts, 14 projets de coopération pour le développement social, 6 projets de coopération sanitaire et médicale, 12 projets de coopération dans les domaines de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, 3 projets de coopération pour le développement industriel et 8 projets de coopération financière non-remboursable.

2.2 Autres types d'études pour l'évaluation

(1) Etudes pour l'évaluation par pays

Une mission d'études a été envoyée au Chili.

(2) Etudes pour l'évaluation par des tiers

2 équipes d'études ont été envoyées dans 2 pays: l'Uruguay et la Bolivie.

(3) Etudes pour l'évaluation conjointe

Une évaluation conjointe a été faite au Mexique et en Indonésie par JICA et par les autorités locales respectives.

(4) Etudes pour l'évaluation de secteurs spéciaux

3 évaluations de secteurs spéciaux ont été faites: études de ressources hydrauliques au Ghana et au Sénégal, études d'aide pour l'augmentation de la production vivrière au Pakistan et au Sri Lanka et études de soins médicaux en Afghanistan et en Bolivie.

(5) Evaluation par le personnel des bureaux d'outre-mer

Le personnel des bureaux d'outre-mer qui possède suffisamment de connaissances sur le pays ou il réside, a fait une évaluation de projets en Chine et dans 8 autres pays.

3. Etudes élémentaires pour améliorer l'efficacité des projets

4 études ont été faites: i) études élémentaires pour améliorer l'efficacité des projets, ii) études sur l'utilisation des consultants locaux, iii) études pour améliorer les études sur contrat effectuées par des consultants et d'autres contractants, iv) études sur les critères de sélection des projets.

4. Encouragement de l'exécution des projets

(1) Participation de consultants locaux au stade d'études préliminaires

Avec la participation de consultants locaux, 15 études ont été effectuées dans le cadre d'études préliminaires menées par les pays bénéficiaires.

8 assistances techniques de project-type. (5 coopérations médicales, 2 coopérations agricoles et une coopération relative à l'exploration minière et à l'industrie.)

(2) Etudes rétroactives

Sur la base des résultats des études rétroactives sur les projets (y compris les coopérations de project-type et les coopérations financières non-remboursables) menées par 42 bureaux d'outre-mer, des examens et des analyses d'informations ont été réalisés, de manière à ce que le la rétroaction à partir des résultats puisse faciliter l'identification et la formulation de futurs projets.

(3) Etudes élémentaires pour la planification de systèmes d'information

Pour atteindre une qualité supérieure et une gestion efficace de chaque phase de ses projets, JICA s'est concentrée sur l'identification de ses visées opérationnelles et sur l'examen du système d'opération présent.

(4) Réseau d'informations

Le système de réseaux d'informations a été établi afin de favoriser une utilisation efficace d'informations entre le siège de JICA et ses organisations et bureaux affiliés.

(5) Organisation et extension d'informations sur les opérations

Des informations techniques sur 36 pays dans 7 zones ont été révisées. Un système de base de données a aussi été développé pour diffuser ces données au moyen d'ordinateurs individuels.

(6) Organisation de l'information sur l'aide par pays

Des fichiers sur 41 pays ont été complétés par des informations sur l'assistance technique.

(7) Consolidation du système de gestion des pays bénéficiaires

4 projets ont fait l'objet de soutien pour l'amélioration d'infrastructures.

Section 2. Assistance technique

Sous-section 1. Programmes de stage technique

Un stage est offert au Japon pour les techniciens, les ingénieurs, les fonctionnaires gouvernementaux et autres membres de pays en développement dans le but de leur transférer des connaissances spécialisées et des savoirs-faires dans leurs domaines respectifs. Dès leur retour dans leur pays d'origine, les participants aux programmes de stage seront amenés à jouer des rôles actifs dans le développement économique et social de leur pays. Puisque les participants séjournent pendant un certain temps au Japon, ces programmes jouent aussi un rôle primordial pour favoriser des rapprochements internationaux en établissant une meilleure compréhension mutuelle avec les pays en développement à travers les contacts directs des participants avec la société et la culture du Japon.

Le Japon a commencé à accueillir des participants dès qui il est devenu membre du Plan Colombo en 1954. En 1990, 5.183 participants sont venus au Japon (sans y inclure ceux qui étaient encore au Japon l'année précédente). A la fin de mars 1991, le total cumulatif de 82.553 participants (sans compter les participants dans le cadre des programmes de stage du pays-tiers et d'invitation de jeunes) étaient venus au Japon. Ils venaient de 125 pays différents. En plus des pays qui y participaient depuis plusieurs années, l'Afrique du Sud et des pays d'Europe de l'Est et de la région indochinoise ont nouvellement participé aux programmes de stage technique.

Les sujets de stage enseignés aux participants sont variés; en plus de l'agriculture, de la médecine et d'autres domaines pour lesquels le Japon a par le passé accueilli plusieurs participants, des stages dans des secteurs de services et autres savoir-faire relatifs sont récemment de plus en plus demandés dans les domaines de l'électronique, de l'informatique, de la télédétection et d'autres technologies de pointe, ainsi que dans la protection de l'environnement, de la gestion d'exploitations, du contrôle de la production et du contrôle de qualité, qui sont tous nécessaires pour établir l'économie de libre marché, spécialement,

comme cela était mentionné plus haut, dans la coopération avec des pays d'Europe de l'Est. Il est devenu urgent d'améliorer l'organisation de JICA de façon à répondre à ces exigences diversifiées. En tant que réponse partielle, et en réponse aux exigences d'ouverture de nouveaux cours capables de faire face à l'internationalisation de communautés régionales, JICA cherche actuellement à étendre géographiquement les stages à l'extérieur de Tokyo en collaboration avec des collectivités locales.

Le stage a lieu au Centre International de Formation Agricole de JICA à Tsukuba, au Centre International de Formation sur la Pêche à Kanagawa et au Centre International à Okinawa, ainsi que dans des organismes nationaux, régionaux et privés de recherches et de stages dans des universités; la durée des cours varie de 10 jours environ à un an.

Les participants peuvent être accueillis en groupe ou individuellement. Parmi les stages, il y en a un, appelé stage du pays-tiers, qui est organisé dans un certain pays en dehors du Japon. Un pays-hôte est choisi dans une région spécifique pour le stage d'un sujet spécifique relatif aux besoins de cette région.

1. Stage en groupe

Le stage en groupe couvre des sujets très importants qui concernent également plusieurs pays en développement. Le programme et la durée de l'étude sont fixés préalablement et les données concernant l'inscription sont envoyées aux pays intéressés, qui recrutent des participants. Le plus souvent, des groupes d'environ dix personnes y prennent part.

Durant l'année fiscale 1990, 324 cours ont été administrés sur des sujets tels que la prévention contre les crimes, l'administration de collectivités locales, les coopératives agricoles et la prévention et les soins pour la tuberculose.

2. Stage individuel

Le stage individuel est considéré comme un cours effectué sur commande, tandis que le stage en groupe correspond à un cours prêt à l'audiance.

Pour le stage individuel, il est nécessaire de préparer des programmes individuels principalement pour répondre aux exigences spécifiques d'un pays spécifique, qui ne sont pas ou ne peuvent pas être couvertes par les programmes du stage en groupe. Ces cours se divisent selon les catégories suivantes:

2.1 Stage individuel ordinaire

Il répond aux demandes individuelles de pays en développement; une quote-part est affectée à chaque pays, de telle sorte qu'aucun pays n'a d'accés privilégié à ce genre de programmes.

2.2 Cours spécifiques

Ces cours sont organisés pour les groupes. Ils sont soit offerts une fois pour toute, soit limités à une période de quelques années, ou offerts spécialement pour certains pays ou domaines.

2.3 Partage des coûts

La plupart du temps JICA paie l'ensemble du coût du stage. Mais quand les deux parties se mettent d'accord sur le partage du coût, les frais du voyage aller-retour, du voyage intérieur et du logement sont à la charge des pays en développement, alors que JICA paie le coût réel du stage.

2.4 Stage pour les homologues

Dans ce cadre de l'envoi par JICA d'experts et d'assistance technique de project-type, les homologues locaux de ces experts notamment des techniciens et ingénieurs qu'ont bénéficié d'un transfert de technologie dans leurs pays respectifs, sont également invités au Japon par JICA, pour un stage d'une durée

limitée, afin de relever les effets synergiques de la technologie qui leur a été transférée dans leur propre pays.

2.5 Organisations internationales

A la demande de l'Organisation Mondiale de la Santé, de l'Organisation du Développement Industriel des Nations Unies ou d'autres organismes internationaux, JICA accueille et forme des stagiaires pour ces organisations internationales. Dans ce cas, seul le coût du stage est à la charge de JICA, mais les frais de voyage et de logement ne le sont pas. Mais, s'il s'agit d'un stage organisé à la demande de l'Office de Secours et de Travaux des Nations Unies pour les réfugiés palestiniens (UNRWA) ou d'autres organisations, JICA paie l'ensemble du coût.

2.6 Programmes spéciaux

Ils sont organisés pour certains pays dans des circonstances particulières ou en réponse à de fortes demandes de nature politique; ordinairement, pour chaque stage un assez grand nombre de participants d'un même pays est accueilli. La plupart du temps, les frais de voyage, de logement et de stage sont partagés par JICA et le pays bénéficiaire.

(1) Politique malaise de "Regard à l'Est"

Suivant la politique du "Regard à l'Est" adoptée par le gouvernement malais, des Malais sont actuellement en stage dans les domaines de la technologie industrielle et de la gestion d'exploitations dans des entreprises privées au Japon.

(2) Programme d'échanges japonais-mexicains

Dans le cadre d'échanges culturels proposés par l'ex-Président mexicain Echeverria Alvarez, 100 personnes sont chaque année invitées dans le pays-partenaire respectivement pour 10 mois et JICA accueille les participants mexicains au Japon.

(3) Programme de stage pour ingénieurs coréens

En réponse à la requête faite à l'occasion de la visite en Corée du Sud de l'ex-premier ministre Nakasone en 1983, des ingénieurs coréens de PME sont actuellement en stage dans des entreprises japonaises.

(4) Programme de développement des ressources humaines du Brunéi

Inspiré par la politique malaise de "Regard à l'Est", le ministre du développement du Brunéi, Raman, a demandé au Japon de donner des stages à de jeunes ingénieurs de son pays; ces stages dans le domaine du transport et de la mécanique ont commencé en 1985; les coûts sont partagés par le Brunéi et le Japon.

2.7 Programme d'assistance à l'Europe de l'Est

En réponse aux requêtes de la Pologne et de la Hongrie, les 2 pays étant simultanément en transition vers une économie de marché, 200 personnes au total, dont 106 de Pologne et 94 de Hongrie, ont suivi ce programme de stage dans les domaines de la gestion d'exploitations, du contrôle de la production, de l'agriculture et de la conservation de l'environnement. De même, 6 personnes ont été accueillies de Tchécoslovaquie en mission de stage technique dans le cadre des efforts du Japon pour soutenir la reconstruction économique de l'Europe de l'Est.

2.8 Programme pour les homologues de travailleurs qualifiés du secteur privé

Pendant l'année fiscale 1990, des participants d'Indonésie, du Sri Lanka et du Pakistan ont été invités au Japon dans un programme commencé en 1988 en vue de former des homologues locaux de travailleurs qualifiés du secteur privé du Japon envoyés en mission dans ces pays comme experts de coopération.

3. Programme de formation des pays-tiers

A la différence des autres programmes de stage mentionnés ci-dessus, effectués au Japon, le stage des pays-tiers est donné aux participants venant du pays-hôte et de pays voisins dans des installations d'organismes régionaux de recherches et d'éducation. Il existe deux types de stages: le stage en groupe et le stage individuel. Le stage du pays-tiers à été créé à cause de ses avantages: il permet aux participants non seulement de faire leurs études dans les conditions climatiques, sociales et culturelles similaires aux leurs, mais aussi d'acquérir des technologies relativement faciles à appliquer dans leurs propres pays, et ce stage contribue au développement de la coopération technique par et entre pays en développement. JICA apporte son soutien au stage du pays-tiers en envoyant des instructeurs du Japon et en payant les coûts du stage. L'impact de ces stages est largement répandu parmi les pays en développement, et le nombre de requêtes pour la participation au stage du pays-tiers est en augmentation croissante d'une année à l'autre. Vu cette situation, JICA essaye aussi d'augmenter son budget pour y satisfaire à ces demandes.

Durant l'année fiscale 1990, 1.002 personnes de 92 pays ont pris part aux 51 cours de stage en groupe organisés dans 17 pays-hôtes, et 26 personnes de 14 pays ont pris part aux cours de stage d'homologués locaux organisés dans 8 pays-hôtes. On esperè amener chaque agence d'exécution des pays-tiers à diriger ses propres cours de stage et à contribuer ainsi dans l'avenir, à la coopération mutuelle et à l'etablissment de relations amicales entre pays voisins.

4. Activités relatives

En rapport avec les programmes de stage mentionnés ci-dessus, les activités suivantes sont aussi effectuées:

4.1 Installation et exploitation des centres de stage

Afin de préparer un environnement de stage et de planifier l'exécution de la formation, JICA a installé des centres internationaux de stage dans 11 endroits du

Japon, y compris à Tokyo, Osaka, Nagoya et Kitakyushu. Chaque centre de stage organise ses propres cours de formation en profitant des avantages de la région, et fournit aux participants les logements et le type d'alimentation que ces derniers souhaitent; de plus, JICA a des installations de stage au Centre International de Formation Agricole de Tsukuba, au Centre International de Formation sur la Pêche de Kanagawa et au Centre International d'Okinawa (ce dernier est équipé d'ordinateurs et d'appareils audio-visuels), où les installations et les équipements nécessaires au stage technique sont disponibles et où le stage technique peut être effectué de manière indépendante. La construction sur un nouveau site du Centre International de Stage d'Osaka a commencé en 1990.

4.2 Stage en langue japonaise

Des cours généraux de langue japonaise sont organisés pour tous les participants afin de faciliter leur vie quotidienne pendant leur séjour et de leur permettre de mieux comprendre le Japon; certains stagiaires suivent des cours intensifs en japonais nécessaires à leurs études techniques. JICA développe ses propres matériels pédagogiques originaux pour ces cours intensifs, parce que les participants doivent acquérir à la fois des expressions orales et les termes spéciaux dont ils ont besoin pour leurs études d'une courte durée.

4.3 Orientation

Durant les 3 jours qui suivent l'arrivée au Japon des participants au programme de stage (principalement dans des programmes de stage en groupe) et avant que le stage technique ne commence, JICA effectue une orientations pour faire connaître aux participants les programmes d'études et leur donner les informations nécessaires pour vivre au Japon.

4.4 Bien-être et détente

Le Japon a un environnement de vie différent de celui auquel sont accoutumés les participants dans leurs pays; pour que les participants atteignent l'objectif de leur stage, ils doivent être en bonne santé, se sentir à l'aise et se

détendre. Dans ce but, les centres internationaux de stage, où les participants sont logés, organisent des voyages en autobus, des représentations théâtrales, des projections de films, des événements sportifs, des réunions de bienvenue et autres programmes récréatifs, et ils favorisent l'échange culturel et les relations amicales entre participants et habitants des communautés locales lors des séjours chez des particuliers et des manifestations spéciales patronnées par des organisations d'échanges internationaux. Chaque centre international de stage a une infirmière employée à plein temps, et des médecins y sont disponibles pour des consultations, examens et traitements d'urgence, et, en cas de nécessité, pour la présentation de malades à des installations médicales extérieures appropriées. Les participants bénéficiant d'une assurance tous risques qui les couvre en cas de blessure, maladie et décès et leur rembourse intégralement le coût des traitements médicaux.

4.5 Service de suivi pour les ex-participants

En vue de soutenir techniquement les participants et de favoriser les relations amicales après leur retour au pays, les activités suivantes sont effectuées:

(1) Service de suivi technique

Durant l'année fiscale 1990, 13 équipes d'experts ont été envoyées à l'étranger pour transférer aux ex-participants de nouvelles technologies et pour donner des conseils techniques appropriés aux conditions locales.

(2) Formation d'associations d'ex-participants

Durant l'année 1990, 53 associations d'ex-participants ont été formées par les ex-participants de 47 pays. JICA offre des subventions pour soutenir la formation de ces associations et leurs activités et tient des séminaires au Japon pour leurs représentants.

(3) Fourniture d'équipements

Pour permettre aux ex-participants de exploiter au maximum leurs compétences techniques acquises au Japon, JICA fournit les équipements nécessaires aux organisations auxquelles sont affiliés les ex-participants dans leurs pays respectifs.

(4) Fourniture de documents techniques

Pendant 2 ans après le retour du participant dans son pays, JICA continue à envoyer à ce participant et à l'organisation à laquelle il appartient des périodiques et des publications techniques en anglais avec les dernières informations techniques.

(5) Publication de *Kenshu-in*

Pour maintenir un contact constant entre, et parmi les ex-participants avec JICA, JICA publie *Kenshu-in*, un magazine qui contient des articles sur JICA et des informations sur les courants de la culture et de la société japonaises, le développement récent des sciences et des technologies, les activités des associations d'ex-participants et leurs lettres. Le Kenshu-in est semestriellement publié et distribué.

Sous-section 2. Programme d'invitation des jeunes

Le programme d'invitation des jeunes a été proposé pour la première fois en 1982 pendant le voyage à l'ASEAN de l'ex-premier ministre Nakasone, au nom du Programme d'Amitié pour le 21ème siècle, et il a été mis à exécution durant l'année fiscale 1984.

Ce programme consiste à inviter au Japon des jeunes gens de pays en développement, qui seront amenés à jouer un rôle dans l'édification future de leurs pays; aux travers d'échanges avec les jeunes japonais, ils couvrent à mieux se comprendre mutuellent établissant ainsi sur une base solide des relations amicales

et une confiance réciproque conçues pour se prolonger au delà du 21ème siècle, entre le Japon et les pays de l'Asie et du Pacifique.

Pour la première année de ce programme, l'année fiscale 1984, 748 personnes de 6 pays de l'ASEAN ont été invitées. Depuis lors, le nombre de pays représentés et de personnnes invitées a augmenté. Pendant l'année fiscale 1990, 1.176 personnes de 22 pays, y compris l'Océanie, la Chine, la Corée et six pays de l'ASEAN, ont été invitées. La participation s'est progressivement étendue et le total cumulatif d'invités a atteint 6.681 personnes au cours de ces 7 dernières années. Lors de l'année fiscale 1988, le plan quinquennal originel portant sur l'ASEAN a été achevé, et dès 1989, le programme est entré dans sa seconde phase avec un nouveau plan quinquennal.

Les jeunes gens qui visitent le Japon dans le cadre de ce programme sont âgés de 18 à 35 ans, et ils occupent des positions importantes dans des communautés rurales, des entreprises, des groupes de jeunes et des organisations sportives, culturelles et sociales; il y a des fonctionnaires, des journalistes, des enseignants et des étudiants.

La procédure d'invitation commence par la formation de groupes par pays dans différents domaines, et de sous-groupes réunissant des participants actifs dans le même domaine mais venant de pays différents; dans le cas des pays de l'ASEAN, est requise, depuis 1989, une procédure supplémentaire par laquelle un certain nombre de groupes est organisé selon des thèmes spécifiques. La durée des invitations est d'un mois, entre mai et décembre, et durant les quelques jours précédant leur départ, les participants prennent part au programme de stage préparatoire dans leurs propres pays. La plus grande partie de leur emploi du temps, pendant leur séjour au Japon, consiste en des cours sur la société et l'économie japonaises pendant la première semaine, en la visite d'installations concernées en dehors de Tokyo, en échanges avec de jeunes japonais, en un séjour d'un week-end chez des particuliers japonais dans différentes régions pendant la troisième semaine, et finalement, en un tour du Japon pendant la dernière semaine avant qu'ils ne rentrent dans leurs pays.

Des associations d'ex-participants ont été organisées dans les pays de l'ASEAN. Après l'année fiscale 1987, des réunions d'associations d'ex-participants ont été tenues par des représentants de pays de l'ASEAN et au cours de l'année fiscale 1990 une conférence a eu lieu à Singapour pour discuter de l'amélioration et de l'extension du soutien au programme.

Pour renforcer encore plus les liens d'amitié et la confiance forgés au cours de ces séjours au Japon, quelques jeunes japonais et des membres du personnel concerné par le programme d'invitation de jeunes ont été envoyés pendant l'année fiscale 1989 en Corée et dans 6 pays de l'ASEAN pour procéder à des échanges de vues avec des ex-participants. Ces dernières années, le programme d'échanges avec les ex-participants est devenu suffisamment actif pour maintenir et développer leurs relations amicales.

Sous-section 3. Programme d'envoi d'experts

Des experts en assistance technique sont envoyés à l'étranger en relation avec l'assistance technique de project-type ou avec la coopération de développement, ou en réponse à une requête particulière d'un pays en développement ou d'une organisation internationale. Le dernier type d'octroi est ordinairement appelé envoi particulier d'experts ou envoi particulier. Nous mentionnons ici seulement ce dernier type.

Ces experts particuliers sont normalement affectés à des organismes administratifs, de recherches ou à vocation éducative des pays en développement, où ils instruisent des fonctionnaires gouvernementaux, des techniciens, des ingénieurs et d'autres homologues en leur donnant des conseils sur l'élaboration de politiques, l'orientation de stages et de l'éducation, les services de consultation, ainsi que des instructions sur le fonctionnement et la maintenance préventive d'équipements et des machines; ils sont parfois envoyés aussi pour surveiller l'exécution régulière de l'aide financière (prêt en yens) ou des projets de coopération non-remboursable. Les experts envoyés auprès des organisations

internationales sont généralement actifs aux sièges et dans les projets de ces organisations.

Les experts sont généralement nommés sur la base de recommandations de personnes compétentes de ministères japonais et d'autres organisations administratives, agences, universités et entreprises au niveau national ou régional; et un nombre de volontaires enregistrés auprès de JICA est aussi envoyé.

La durée de certaines missions d'experts peut ne pas excéder 2 semaines, mais la plupart du temps cette durée est d'environ deux ans; il y a des cas où le gouvernement qui les accueille insiste pour que le séjour des experts dépasse 10 ans. Certains experts sont envoyés individuellement, d'autres en groupe.

La rémunération accordée aux experts n'est pas très différente de celle des autres organisations et agences internationales des pays avancés, et quelques cas ils sont mieux rémunérés. Les collectivités locales et les entreprises privées qui envoient des experts peuvent profiter d'un programme "de compensation" qui paie à la place de ces organismes le salaire des experts durant leur mission à étranger.

Dans le cadre du Plan Colombo lancé durant l'année fiscale 1955, 28 experts ont été envoyés dans 5 pays du Sud-Est asiatique; depuis lors jusqu'à l'année fiscale 1990, au total 14.501 experts ont été envoyés dans plusieurs endroits, y compris dans des pays industrialisés avancés. Lors de l'année fiscale 1990, 1.592 personnes ont été envoyées à l'étranger, y compris celles qui y séjournaient avant 1990. Les domaines où ces experts assurent une formation technique comprennent l'agriculture, l'exploitation minière, le transport, les télécommunications, l'énergie atomique, l'ingénierie électronique et d'autres domaines techniques, ainsi que le jardinage japonais et l'enseignement du japonais.

1. Envoi d'experts individuels

Des experts individuels sont normalement envoyés dans le cadre de programmes soit bilatéraux soit multilatéraux.

1.1 Programmes bilatéraux

Dans ce cas, normalement c'est JICA qui se charge des coûts. Les programmes bilatéraux envoient aussi des experts selon les programmes spéciaux suivants:

(1) Projets d'études conjointes

Sous cette rubrique, des chercheurs du Japon et de pays en développement mènent des études conjointes sur un sujet susceptible de contribuer au développement social et économique du pays bénéficiaire; commencées au cours de l'année fiscale 1975, les études de l'année fiscale 1990 ont été faites par 77 experts (dont 67 nouveaux, 10 des années précédentes) sur 13 sujets dans 8 pays, y compris des programmes d'études intensives pour le renforcement d'études sur la pathologie de produits horticoles en Indonésie, sur le contrôle d'utilisation de terrains et de bâtiments en Thaïlande et sur la structure anti-sismique en Chine.

(2) Coopération pour la rénovation

Dans le but de donner des instructions techniques dans le domaine de la maintenance et du contrôle, et de rénover des installations et des équipements mis hors service en raison du manque de compétences techniques ou de fonds, durant l'année fiscale 1990, 7 experts en chemin de fer ont été envoyés en Bolivie.

(3) Envoi d'équipes de mini-projets

Il a commencé en 1989 comme une forme de coopération technique intermédiaire entre l'assistance technique de project-type et l'envoi d'experts individuels. 16 mini-projets ont été exécutés en 1990 dans 11 pays, et 57 experts (dont 44 nouveaux, 13 de l'année précédente) ont été envoyés pour ces mini-projets du centre d'ordinateurs d'informations sur les ports en Thaïlande, du centre de gestion de la pêche au lac High Dam, de l'ingénierie de lutte contre l'incendie au Brésil, etc.

(4) Envoi de travailleurs qualifiés du secteur privé

Des travailleurs du secteur privé avec des qualifications techniques dans les domaines de la construction navale, de la métallurgie et de la mécanique sont envoyés dans des pays en développement pour donner des directions techniques à des organisations gouvernementales et à des entreprises nationales; ce projet réalisé en collaboration avec l'Agence de Promotion de l'Emploi a commencé pendant l'année fiscale 1987 avec pour objet le développement des compétences professionnelles de techniciens et d'ingénieurs afin de faire face à l'internationalisation des compagnies japonaises. Lors de l'année fiscale 1990, 31 personnes, y compris celles qui y séjournaient l'année précédente, ont été envoyées dans 8 pays, y compris l'Indonésie et le Pakistan.

1.2 Programmes multilatéraux

JICA envoie sur demande des experts auprès d'organisations internationales telles que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) de l'Organisation des Nations Unies ou le Centre de Développement de la Pêche de l'Asie du Sud-Est (CEDPASE). Pendant l'année fiscale 1990, 131 experts ont été envoyés par JICA auprès de 26 organisations internationales.

2. Envoi d'équipes d'études

Les sortes d'études suivantes sont menées pour que les experts individuels mentionnés ci-dessus puissent plus facilement et efficacement accomplir leurs missions.

2.1 Etudes préliminaires

Durant l'année fiscale 1990, antérieurement à la nomination d'experts, JICA a envoyé 12 équipes pour enquêter sur l'environnement contextuel des requêtes pour le coopération, les programmes de transfert technologique du pays bénéficiaire, le type d'orientation souhaité, les circonstances locales et d'autres informations.

2.2 Etudes sur l'exécution

En ce qui concerne la coopération en matière de recherches, les comptes rendus des discussions (R/D Record of Discussions) sont transcrits sur papier et échangés après la formulation du plan-directeur pour la coopération par le biais de discussions avec les organisations d'exécution du pays bénéficiaire. Lors de l'année fiscale 1990, 7 équipes ont été envoyées à cette fin.

2.3 Enquête et orientation

18 équipes ont été envoyées durant l'année fiscale 1990 pour enquêter et donner des conseils aux experts sur les problèmes qu'ils avaient eus au cours de leurs missions ou dans la vie quotidienne dans le pays qui leur avait été assigné.

Sous-section 4. Fourniture d'équipements pour la coopération technique

Des équipements sont fournis soit en relation avec la coopération de project-type, l'aide relative aux sinistres et d'autres projets, soit indépendamment de ces catégories en relation avec l'envoi d'experts ou des programmes de stage ainsi qu'avec l'envoi de volontaires de JOCV; dans ce dernier cas, cela correspond à la fourniture d'équipements pour la coopération technique ou à ce que nous appelons d'habitude la fourniture indépendante d'équipements. La fourniture indépendante d'équipements consiste à fournir, sur demande de la part de pays en développement, des équipements nécessaires aux stages que les experts volontaires de JOCV animent pour leurs homologues dans les pays en développement, ou nécessaires aux participants après leur retour au pays pour mettre en valeur la technologie qu'ils ont acquise au Japon, ou encore nécessaires aux homologues locaux pour mettre en valeur la technologie qu'ils ont acquise.

Cette fourniture d'équipements a commencé durant l'année fiscale 1964; la valeur totale cumulative des équipements fournis jusque dans l'année fiscale 1990 a été de 21 milliards de yens. Pendant l'année fiscale 1990, les équipements équivalents à 1,976 milliards de yens ont été fournis à 50 pays qui ont reçu 80

cargaisons, y compris les livraisons couvertes par le budget de l'année fiscale précédente.

Le programme de fourniture d'équipements est divisé selon les catégories suivantes:

1. Fourniture indépendante ordinaire d'équipements

Il s'agit de la fourniture normale d'équipements; au cours de l'année fiscale 1990, 58 cargaisons d'équipements équivalents à 1,801 milliards de yens (y compris le report du budget de l'année précédente) ont été envoyées dans 42 pays.

2. Fourniture indépendante d'équipements à échelle réduite

Cette catégorie couvre la fourniture d'équipements dont la valeur est inférieure à 10 millions de yens par cargaison. Pendant l'année fiscale 1990, les équipements équivalents à 175 millions de yens (y compris le report du budget de l'année précédente) ont été envoyés en 22 cargaisons dans 20 pays.

3. Fourniture de pièces de rechange

Cela couvre la fourniture de pièces détachées nécessaires pour réparer les équipements fournis dans le cadre de projets ordinaires. Au cours de l'année fiscale 1990, 50 cargaisons équivalentes à 50,14 millions de yens ont été envoyées dans 31 pays.

4. Divers

4.1 Envoi d'experts pour surveiller l'installation d'équipements

Cela couvre l'envoi d'experts pour surveiller l'installation d'équipements fournis par JICA et pour instruire les usagers locaux du mode de fonctionnement; au cours de l'année fiscale 1990, 25 personnes ont été envoyées dans 14 missions.

4.2 Envoi de spécialistes en réparation

Il est parfois impossible pour les usagers des pays en développement de réparer leurs propres équipements perfectioonnés à cause de l'absence d'agents et de techniciens, de fabricants et de fourniture de pièces de rechange. Pour cette raison, JICA envoie des experts pour réparer les équipements importants. Au cours de l'année fiscale 1990, 5 personnes ont été envoyées dans 3 pays.

4.3 Exécution d'études de plan

Lors de l'année fiscale 1990, 8 équipes ont été envoyées dans 10 pays pour confirmer l'utilisation prévue, les spécifications détaillées, les accessoires et les fournitures de biens consomptibles pour les équipements demandés par les pays en développement.

Sous-section 5. Assistance technique de project-type

L'assistance technique de project-type est un type de programme où 3 formes de coopération sont réunies en une seule forme: le stage de participants étrangers, l'envoi d'experts et la fourniture d'équipements.

Dans la plupart des cas, le pays en développement est supposé fournir les bâtiments et le terrain (terre agricole, etc.) où peut avoir lieu l'assistance technique et payer les coûts de l'opération; JICA combine les 3 aspects mentionnés ci-dessus et peut dans certains cas payer une partie des coûts de l'opération. Ces dernières années, dans un nombre croissant de cas, le Japon a aussi fourni, par la coopération financière non-remboursable, des installations et des équipements, y compris des bâtiments, nécessaires à l'exécution de l'assistance technique.

Cette assistance technique de project-type, d'une durée relativement longue, rend possible des recherches et le développement d'une technologie adaptée aux conditions locales et également la réalisation du transfert technologique suivant le plan d'exécution et par des méthodes appropriées aux conditions locales. Vu le grand nombre d'homologues locaux (administrateurs, techniciens et ingénieurs concernés), le transfert technologique est plus étendu, et plus approfondi, plus

efficient et efficace. Le projet et les installations pour le stage et la formation concernent également la population en général. Aussi ce fait contribue-t-il souvent largement à faciliter l'accès du grand public à la technologie.

Dans l'assistance technique de project-type telle qu'elle a été décrite ci-dessus, la répartition des rôles entre JICA et le pays bénéficiaire doit être clairement définie et un plan d'assistance doit être élaboré; par conséquent, avant de commencer l'exécution du projet, ont lieu des discussions entre une mission chargeé du compte-rendu des discussions (R/D) envoyée par JICA et les personnes concernées du côté du pays bénéficiaire, et un compte-rendu des discussions (R/D) stipulant l'accord sur la coopération est rédigé et échangé.

Selon l'envergure du projet, un nombre d'experts allant de quelques personnes jusqu'à plus d'une douzaine peut être envoyé sur le site du projet. Une équipe a un leader sous la direction duquel les experts s'engagent au transfert technologique, et s'il est nécessaire, un expert reconnu comme coordinateur est nommé pour assister le leader dans les négociations administratives avec le pays bénéficiaire ainsi que dans d'autres activités relatives au projet. Dans le cas de quelques projets, des volontaires de JOCV, dont le rôle sera détaillé ci-après, y participent aussi.

Une autre caractéristique de l'assistance technique de project-type est le partage de la prise en charge des coûts de l'opération par la partie japonaise. Le pays bénéficiaire est supposé payer les coûts de l'opération, mais en général, les pays en développement trouvent souvent difficile de financer l'ensemble des coûts nécessaires. JICA est capable de couvrir des coûts tels que la préparation de terrains pour la culture, les recherches et les cours, par exemple.

Cette sorte d'assistance dure normalement 5 ans, mais la durée de la coopération peut être prolongée si l'évaluation faite à la fin de la période initiale de coopération justifie sa continuation.

Puisque le cycle d'assistance technique de project-type est relativement long et qu'elle est d'une grande envergure, il est nécessaire pour les deux parties (le Japon et le pays bénéficiaire) de coordonner et d'ajuster les objectifs du projet et

les méthodes appliquées antérieurement au commencement de la coopération ou même pendant le projet. JICA envoie en accord avec le stade d'avancement dans le processus de coopération, les divers types d'équipes suivants:

(1) Etudes élémentaires: collection de données de base nécessaires à la coopération.

(2) Etudes préliminaires: enquête sur la situation générale et l'environnement contextuel de la requête et discussion générale sur la coopération avec le gouvernement du pays bénéficiaire.

(3) Enregistrement des discussions: rédaction et échange d'un compte-rendu des discussions (R/D) qui constitue le cadre de la coopération future.

(4) Plan détaillé: plan, exécution et surveillance des travaux.

(5) Consultation mutuelle: discussion sur l'administration du projet.

(6) Direction technique: conseil et direction pour les experts chargés du projet.

(7) Maintenance des équipements: direction concernant l'opération et la maintenance des équipements fournis par JICA et la réparation des équipements tombés en panne.

(8) Evaluation: évaluation des effets de la coopération à la fin de la période de coopération et, si nécessaire, discussion avec le gouvernement du pays bénéficiaire sur sa continuation.

(9) Etudes rétroactives: études pour déterminer comment le projet continue à fonctionner après l'achèvement de la coopération.

(10) Service ultérieur: discussions basées sur les résultats des études rétroactives pour déterminer la nature de la coopération s'il est nécessaire d'exécuter des coopérations supplémentaires après l'achèvement du projet initial.

En terme de l'organisation et du budget de JICA, l'assistance technique de project-type est exécutée selon les 5 catégories suivantes:

(1) Coopération pour le développement social: éducation, formation professionnelle, science et technologie, télécommunications, construction et transport.

(2) Coopération sanitaire et médicale: santé et hygiène, médecine et soins des malades.

(3) Coopération pour la politique démographique le planning familial et la santé maternelle.

(4) Coopération pour l'agriculture, la sylviculture et la pêche: agriculture, sylviculture, élevage de bétail et pêche.

(5) Coopération pour le développement industriel: exploitation minière, industrie, petites et moyennes entreprises (PME), circulation et commerce extérieur.

L'assistance technique de project-type exécutée lors de l'année fiscale 1990 a réalisé 185 projets, y compris ceux achevés avant la fin de cette année fiscale. 57 d'entre eux ont relevé de la coopération pour le développement social, 35 de la coopération sanitaire et médicale, 8 de la coopération pour la politique démographique et le planning familial, 66 de la coopération pour l'agriculture, la sylviculture et la pêche et 19 de la coopération pour le développement industriel. Classés par régions, 106 ont été exécutés en Asie, 17 au Moyen Orient, 18 en Afrique, 41 en Amérique Latine, 2 en Océanie et 1 en Europe.

Sous-section 6. Etudes de développement

L'étude de développement est le terme général qui comprend les activités suivantes menées pour la planification du développement à caractère public, nécessaire au progrès socio-économique des pays en développement; 1) organiser des équipes d'études composées d'experts pour contribuer à l'exécution des plans de développement pour le pays bénéficiaire; 2) exécuter des études sur le terrain, ainsi que des analyses et études au Japon des résultats des études sur le terrain; 3) élaborer le rapport des études qui sert d'information fondamentale sur la stratégie de développement socio-économique pour le pays bénéficiaire; et 4) favoriser le

transfert technologique en terme de méthodes d'études et d'approches de la planification, aux homologues locaux au cours des études de développement.

Pour le progrès socio-économique des pays en développement, il est crucial de formuler un plan de développement régional ou sectoriel et de le mettre à exécution avec les fonds propres des pays en développement ou avec une coopération financière extérieure pour des projets. Cependant, dans les pays en développement, il n'est pas toujours facile d'accomplir toutes ces tâches à cause du manque d'homologues locaux, de spécialistes et de techniciens qualifiés, ou à cause de l'incapacité organisationnelle à effectuer des études conjointes en collaboration avec des équipes d'études des pays donateurs. Par conséquent, pour répondre aux requêtes pour la coopération faites par des pays en développement, pour formuler des plans de base régionaux ou sectoriels ou des plans de projets individuels, le gouvernement du Japon exécute des études de développement dans le cadre de l'APD du Japon pour l'assistance technique.

Les projets étant différents les uns des autres de par leur nature et leur contenu, les phases et les contenus détaillés des études de développement sont aussi différents. En général, une étude de développement comprend des éléments variés. Une étude de plan-directeur est exécutée pour déterminer la politique des projets en formulant un plan sectoriel ou régional de base global; une étude de développement des ressources est exécutée pour examiner la disponibilité des ressources; une étude de faisabilité est faite pour formuler un plan d'investissement et donner des recommandations basées sur l'examen de sa validité technique et économique; et un plan détaillé est également étudié.

Suivant leurs objectifs, les études de développement sont classées selon les types suivants:

1. Etudes de plan-directeur

Ces dernières années, sont prédominants des projets de développement globaux et d'une grande envergure, et des projets de développement régionaux. Et des projets qui comprennent quelques mini-projets dans le même domaine ont

augmenté. Face à cette tendance, il faut formuler un plan de base global (défini généralement comme plan-directeur) sur une région ou un secteur, avant de faire des études sur un projet individuel spécifique. Ce type d'études fournit des informations et des données de base nécessaires à la stratégie de développement socio-économique.

2. Etudes de faisabilité

Ces études ont constitué l'élément principal des études de développement. Dans ce type d'études, la validité et la faisabilité techniques et économiques d'un projet sont examinées, des recommandations pertinentes sont données, et un rapport de faisabilité est préparé pour fournir au pays bénéficiaire des données de base nécessaires pour prendre la décision sur l'exécution d'un projet ou pour se procurer le soutien financier de la part de pays donateurs.

3. Etudes topographiques

Les études topographiques sont utilisées pour dessiner des cartes topographiques de base et des cartes des fonds marins qui sont employées pour formuler divers plans de développement. Dans les pays en développement, où n'existent généralement pas de cartes topographiques du territoire national suffisantes pour obtenir les données de base précises, ce qui fait obstacle à la planification efficace des programmes de développement, les résultats de ces études sont très utiles pour formuler des plans de développement, ainsi que des projets individuels en utilisant ces données de base.

4. Etudes de développement des eaux souterraines

Ces études cherchent des nappes d'eaux souterraines et examinent la possibilité de leur utilisation pour l'irrigation et pour la fourniture d'eau potable et d'eau industrielle.

5. Etudes de base pour le développement de ressources

Elles sont menées pour chercher des ressources minérales et examiner la possibilité de leur exploitation à travers des études géologiques et biologiques et des forages. Dans les pays en développement, des équipements disponibles insuffisants, le manque de personnel qualifié et de soutien financier tendent à empêcher l'exécution planifiée d'études de développement des ressources. Ces études contribuent au développement socio-économique de la région en encourageant le développement des ressources.

6. Etudes des ressources sylvicoles et maritimes

Ces études sont menées pour identifier des ressources sylvicoles et maritimes et pour fournir des données de base nécessaires à l'élaboration de politiques pour le développement global des forêts et des terres, ou pour s'assurer des ressources en protéine animale. Dans plusieurs pays en développement, où l'insuffisance de la technologie et du savoir-faire empêche d'évaluer les ressources disponibles de manière précise et de les développer davantage, on attend de ces études de favoriser le développement des ressources et de contribuer au développement socio-économique.

7. Etudes de plan detaillé

Les études de plan détaillé sont utilisées pour développer les documents du plan (y compris des données, des avant-projets spécifiques et des spécifications) nécessaires pour commencer les travaux de construction du projet comme planifiés. Dans cette phase, puisque l'étude doit couvrir toutes les enquêtes détaillées relatives au plan détaillé du projet, un coût considérable et une longue période d'études sont généralement nécessaires.

8. Etudes pour services ultérieurs

Cette étude est menée quand un rapport détaillé des contenus est requis après l'achèvement d'une série d'études, ou quand une révision sur le même projet est requis quelques années après l'achèvement du projet.

9. Etudes pour l'amélioration de l'efficacité des projets

Pour une exécution plus efficace des études de développement, ces études sont menées dans les buts suivants: i) effectuer des études pour services ultérieurs afin d'évaluer l'avancement du projet étudié antérieurement et de profiter des résultats pour les études ultérieures du développement, ii) organiser des séminaires et mettre au point des matériels pédagogiques et des manuels rédigés dans les langues locales pour développer le transfert technique durant les études de développement, et iii) exécuter des études globales du projet pour analyser et examiner la politique de planification du développement et son approche.

Durant l'année fiscale 1990, 275 études de développement ont été exécutées. 182 études de développement ont été couvertes par le poste budgétaire des études de développement, 74 par celui des études de planification du développement à l'étranger, et 19 par celui des études élémentaires de la coopération pour le développement des ressources. 152 études de développement ont été effectuées en Asie, 25 au Moyen Orient, 35 en Afrique, 54 en Amérique Latine, 5 en Océanie et 4 en Europe.

Section 3. Programme de coopération financière non-remboursable

Le Programme de Coopération Financière Non-remboursable est une forme d'aide financière offerte aux pays en développement en conformité avec un accord international sans imposer l'obligation de remboursement.

La coopération non-remboursable se compose de 6 catégories suivantes: i) la coopération non-remboursable générale, ii) la coopération non-remboursable pour la pêche, iii) la coopération non-remboursable pour les activités culturelles, iv) la coopération non-remboursable pour le secours aux sinistrés, v) l'aide alimentaire, vi) la coopération non-remboursable pour l'augmentation de la production vivrière. Ces fonds sont fournis directement par le budget du Ministère des Affaires Extérieures.

JICA coordonne ce programme de manière à assurer un avancement régulier de l'exécution de: i) la coopération non-remboursable générale, ii) la coopération non-remboursable pour la pêche, iii) la coopération non-remboursable pour l'augmentation de la production vivrière, toutes ces rubriques étant en relation étroite avec l'assistance technique.

La coopération non-remboursable générale fournit des fonds pour la construction et l'équipement des installations relatives à des domaines tels que la santé, l'éducation, les recherches et expérimentations, l'agriculture, le bien-être, l'amélioration de l'environnement, le transport, la communication. La coopération non-remboursable pour la pêche fournit des fonds pour la construction et l'amélioration de ports de pêche, de navires de stage et d'autres installations et équipements relatifs à la pêche. La coopération financière non-remboursable pour l'augmentation de la production vivrière fournit des fonds pour soutenir les efforts personnels des pays bénéficiaires pour l'augmentation de la production vivrière.

La procédure générale de la coopération financière non-remboursable pour un projet peut être résumée comme suit:

(1) Une requête officielle pour un projet de coopération non-remboursable est soumise par le gouvernement d'un pays en développement à l'ambassade du Japon sur place. Après un examen préliminaire par l'ambassade, la requête est alors envoyée au Ministère japonais des Affaires Extérieures, et la pertinence du projet pour la coopération non-remboursable est étudiée par le gouvernement japonais.

(2) JICA effectue une étude du plan de base sous la direction du Ministère des Affaires Extérieures pour mettre en évidence les concepts de base et la nature du projet demandé et propose les travaux à entreprendre. Les résultats des études sont alors synthétisés dans un rapport et soumis au gouvernement demandeur.

(3) Après des discussions sur les résultats des études auprès des ministères concernés, un avant-projet de plan pour l'exécution de la coopération non-remboursable est préparé et soumis au conseil des ministres. Sur l'approbation du plan par ce conseil, un Echange de Notes (E/N), qui définit l'exécution de la coopération financière non-remboursable et son contenu, est signé par le gouvernement bénéficiaire et le gouvernement japonais.

(4) Suivant les clauses de l'Echange de Notes, le gouvernement du pays bénéficiaire conclut avec les intéressés japonais (un consultant et des contracteurs) des contrats relatifs au plan détaillé, à la surveillance des travaux, à la construction et à la fourniture d'équipements, et le projet commence.

JICA s'occupe des activités suivantes relatives à la coopération financière non-remboursable pour un projet.

1. Etude du plan de base

JICA, sur l'indication du Ministère des Affaires Extérieures, exécute une étude du plan de base pour élaborer un plan optimal pour le projet. Cette étude examine la position du projet dans le plan national de développement du pays

demandeur, et confirme le fait que les objectifs réalisables ainsi que les résultats attendus sont clairs et qu'un système complet de gestion est prêt à exécuter le projet d'une manière efficace. Les résultats de ces études sont synthétisés dans un rapport et soumis au gouvernement du pays bénéficiaire. Durant l'année fiscale 1990, 65 équipes d'études du plan de base ont été envoyées dans des pays demandeurs.

Dans le cas où la coopération financière non-remboursable concerne principalement une fourniture d'équipements, une Etude de conformité des équipements demandés est effectuée au lieu d'une étude du plan de base pour recenser les spécifications techniques des équipements, etc. Jusqu'à ces dernières années, de telles études étaient faites seulement au Japon, mais au cours de l'année fiscale 1989, JICA a commencé des vérifications sur place. Durant l'année fiscale 1990, 84 Etudes de conformité des équipements ont été exécutées, dont 5 ont été accompagnées de vérifications sur place.

2. Accélération de l'exécution

L'accélération de l'exécution est faite pour assurer une exécution régulière des projets après la signature de l'Echange de Notes. En plus de la coordination, de la consultation et des services appropriés lors de la signature du contrat par le gouvernement du pays bénéficiaire avec les intéressés japonais (un consultant et des contracteurs), JICA examine le contrat, étudie les spécifications des installations et des équipements et prend contact avec des banques, nécessaires au gouvernement du pays bénéficiaire pour procéder auprès d'elles aux démarches l'arrangement bancaire (B/A) concernant le paiement de fonds, et elle étudie les contenus de ces démarches. Lors de l'année fiscale 1990, 62 équipes ont été envoyées pour 115 projets (dont 58 nouveaux, et 57 en continuation de l'année précédente).

Pour s'assurer que l'accélération de l'exécution soit faite sans retardement, au cours de l'année fiscale 1990, les "Directives applicables à la passation des marché de produits et de service dans le cadre de la coopération financière

non-remboursable du Japon" ont été formulées avec les objectifs suivants: i) présenter clairement les règles générales de manière à ce que les procédures d'approvisionnement puissent être officialisées, ii) assurer une exécution régulière de la coopération en définissant une procédure d'approvisionement déterminée à l'attention des pays bénéficiaires, iii) mettre en évidence les règles générales à observer dans l'accélération de l'exécution par JICA.

En relation avec les mesures mentionnées ci-dessus, un séminaire sur la coopération non-remboursable pour le Moyen Orient et les régions africaines s'est tenu à Paris et un séminaire pour l'Amérique Latine s'est tenu à Mexico. Les deux séminaires ont eu lieu avec la participation d'officiels des ambassades du Japon chargés de l'administration de la Coopération Financière Non-remboursable du Japon dans les pays concernés et de membres du personnel des bureaux d'outre-mer de la JICA dans la région. Des documents de requête et des rapports d'évaluation des requêtes sur les projets en cours dans la région ont été étudiés, et de même, l'aperçu général du programme de coopération non-remboursable a été expliqué à chaque séminaire.

3. Follow-up (Coopération ultérieure)

Si une coopération "follow-up" est nécessaire pour le fonctionnement et la maintenance des installations ou des équipements fournis dans le cadre de la coopération non-remboursable précédente, JICA envoie une équipe d'études et prend des mesures (y compris la fourniture de pièces de rechange et l'envoi d'ingénieurs pour les réparations nécessaires afin d'améliorer l'efficacité du projet de coopération). Durant l'année fiscale 1990, 16 équipes de cette nature ont été envoyées en relation avec 20 projets de coopération non-remboursable, et 16 projets ont reçu des pièces de rechange et du matériel de réparation.

Section 4. Volontaires japonais pour la coopération à l'étranger

L'organisation des volontaires japonais pour la coopération à l'étranger fournit du soutien et de l'encouragement aux jeunes gens qui ont une motivation bien fondée pour vouloir participer au développement économique et social de pays en développement. JOCV envoie à l'étranger ses volontaires sur demande des pays qui les accueillent, où ils séjournent généralement pendant 2 ans en travaillant et vivant avec des habitants locaux.

Les volontaires de JOCV sont actifs dans de vastes domaines - agriculture, sylviculture et pêche, ingénierie civile, électricité, électronique, enseignement des sciences et des mathématiques, santé et bien-être, enseignement de la langue japonaise, ingénierie des systèmes, archéologie et sports.

Fondé en 1965, JOCV a envoyé sa première équipe de 26 volontaires cette même année, au Laos et dans 3 autres pays. En 1990, JOCV a célébré son 25ème anniversaire et durant l'année fiscale 1990, il a envoyé 948 volontaires (y compris d'anciens volontaires) dans 43 pays. A la date du 31 mars 1991, JOCV comptait au total 1.898 volontaires actifs dans une mission, et jusqu'alors il avait fourni aux pays en développement les services de quelques 10.468 volontaires.

Jusqu'à aujourd'hui, le Japon a conclu des accords sur l'envoi de volontaires avec 53 pays, y compris 2 nouveaux accords signés durant l'année avec la République de l'Equateur et la République Populaire de Mongolie.

Cette année, malheureusement, quelques 150 volontaires de JOCV ont dû rentrer au Japon plus tôt que prévu, dont 42 à cause de la guerre civile au Libéria, 22 à cause de l'afflux de réfugiés armés au Rwanda et 64 actifs en Syrie et en Jordanie à cause de la guerre du Golfe Persique.

JOCV a 2 catégories de volontaires, juniors et seniors. Les seniors sont des volontaires expérimentés qui ont passé un examen spécial leur donnant une qualification pour une mission spécialisée.

JOCV envoie aussi des volontaires pour des projets de l'ONU, à la demande de cet organisme.

Pour promouvoir ces programmes, le secrétariat du JOCV à Hiroo, Shibuya-ku, Tokyo, effectue les types de travaux suivants:

1. Recrutement et sélection des volontaires

Le recrutement des volontaires de JOCV a lieu 2 fois par an à l'échelle nationale, au printemps et en automne, en collaboration avec les collectivités préfectorales et municipales et des organisations privées du Japon. Durant la campagne de recrutement du printemps de l'asnnée fiscale 1990, des réunions publiques ont été organisées en 211 lieux dans tout le Japon, auxquelles ont participé 10.427 personnes, dont 3.759 qui se sont présentées comme candidates; durant la campagne de l'automne, des réunions publiques ont été organisées en 206 lieux, auxquelles ont participé 7.219 personnes, dont 3.421 qui se sont présentées comme candidates. La procédure de sélection a lieu en 2 étapes, un examen écrit, et un examen oral et un contrôle médical. L'examen écrit consiste en un test d'aptitude, un test d'anglais et un test dans la spécialité du candidat. 1.008 candidats (dont 532 pour la campagne du printemps, 476 pour la campagne de l'automne) ont été sélectionnés au cours de l'année fiscale 1990.

2. Stage avant l'envoi

Les candidats sélectionnés suivent 77 jours de stage comme candidats de JOCV avant d'être envoyés à l'étranger. Le programme couvre les problèmes Nord-Sud, la compréhension d'autres cultures, la santé et l'hygiène pour une compréhension plus approfondie de son propre état de santé et pour développer son endurance, la sécurité routière, et d'autres informations et des connaissances techniques et linguistiques nécessaires pour se préparer et s'adapter à la vie dans les pays en développement. Le stage linguistique est disponible en 11 langues dont l'anglais, le français, l'espagnol, le souahéli et le népalais.

Le stage a lieu 3 fois par an, au Centre de Hiroo à Shibuya, Tokyo, ou au Centre de Komagane dans la préfecture de Nagano.

3. Stage technique

Un certain nombre de candidats qui ont passé avec succès la seconde étape de la sélection suivent un stage technique supplémentaire de court terme, si cela est jugé nécessaire, pour être capable de répondre à l'attente du pays en développement, et les autres suivent un stage technique supplémentaire de long terme, s'il peut leur permettre d'atteindre le niveau nécessaire à la qualification. Dans l'année fiscale 1990, 266 candidats ont suivi le stage de court terme et 18 le stage de long terme.

Dans l'année fiscale 1990, 266 personnes ont suivi le stage technique de court terme et 18 le stage technique "de long terme".

4. Assurance contre les accidents

Dès le début du stage, avant l'assignation, jusqu'au jour où ils rentrent au Japon après avoir accompli leur mission de volontaire, un système d'assurance est disponible pour les volontaires ou leurs ayants-droit par le paiement d'indemnisation des traitements médicaux ou des frais de transport en cas de décès, de maladie, de blessure ou d'autres accidents.

5. Conseil sur les carrières pour les volontaires rapatriés

Plusieurs volontaires de JOCV quittent leur travail pour entrer à JOCV ou y sont entrés immédiatement après être sortis du lycée ou de l'université; pour faciliter leur réintégration dans la société japonaise et stabiliser leur statut social après leur retour, des conseillers en carrières sont à leur service.

En moins de 12 mois après leur retour durant l'année fiscale 1990, un total de 725 sur 768 volontaires rapatriés sont retournés à leurs professions originelles (155), ou ont trouvé de nouveaux emplois (410), ou ont décidé de s'engager dans une profession libérale ou de poursuivre leurs études (le reste).

6. Activités relatives

En plus des activités mentionnées ci-dessus directement liées à la mission à l'étranger des volontaires, les activités suivantes sont menées comme extension du programme.

6.1 Informations publiques

Informer le grand public des programmes de JOCV, encourager un plus grand nombre de gens à se présenter comme candidats et à échanger des informations avec ceux qui sont engagés dans des domaines relatifs, tout cela est effectué par le biais des activités suivantes:

(1) Publication de la revue mensuelle de JOCV, *Crossroads*

(2) Publication de la revue bimensuelle de JOCV destinée au public à l'étranger, *JOCV Quarterly*

(3) Production de films

"Nous, habitants de la terre" a été révisé pour le grand public.

(4) Envoi à l'étranger de réporters et de photographes pour prendre des photos et obtenir d'autres informations nécessaires à la publicité des activités de JOCV.

(5) Fourniture d'informations aux mass média et activités de coordination

6.2 Favoriser la participation à la mission de JOCV tout en conservant son emploi

Il arrive souvent que des candidats potentiels décident de ne pas entrer au JOCV, parce que leurs employeurs ne garantissent pas leur réintégration au moment de leur retour au Japon, et que d'autres candidats potentiels doivent quitter leur travail pour y entrer. JOCV s'applique donc activement à persuader les compagnies et les collectivités locales de permettre à leurs employés d'accepter la mission de JOCV sans quitter leur travail. Aussi un programme a-t-il été établi pour indemniser les compagnies des salaires payés aux volontaires,

et pour suppléer aux dépenses indirectes pendant la mission pour alléger les charges pesant sur les employeurs des volontaires.

Grâce à ces activités et ces programmes, le nombre d'employeurs qui prennent des mesures favorables à la participation au JOCV est en augmentation, et durant l'année fiscale 1990, au total 235 candidats, dont 4 étaient fonctionnaires civils d'Etat, 93 fonctionnaires communaux civils et 138 du secteur privé, ont pu y prendre part sans perdre leur emploi.

6.3 Coopération avec les organisations concernées

(1) La fondation, Organisation de Soutien au JOCV, présidée par Chie Nakane, professeur émérite de l'Université de Tokyo coordonne des relations avec des organismes extérieurs, apporte du soutien aux volontaires rapatriés qui sont à la recherche d'emplois, échange des informations et effectue d'autres activités. JOCV est en collaboration avec cette fondation dans le cadre de ces activités, ainsi que pour la fourniture de matériels et l'envoi de conférenciers à des organisations régionales de jeunes, à l'Association Japonaise des Lycées pour l'Education Internationale, et à d'autres organisations qui organisent des manifestations et des séances de stage.

(2) La fondation, "Association Japonaise de Coopération à l'Etranger" (JOCA) a été créée en décembre 1983 avec M. Kaizuka comme vice-président pour soutenir et développer les activités de l'association des ex-volontaires de JOCV; sa tâche est de mettre en valeur l'expérience des volontaires de JOCV à de bonnes fins en inscrivant par exemple dans sa liste les activités de coopération des ex-volontaires pour répondre aux besoins en personnel temporaire et pour faire participer des ex-volontaires à diverses manifestations afin de recruter et sélectionner de nouveaux volontaires.

(3) Puisqu'il est décisif d'obtenir la coopération des collectivités locales pour la promotion des programmes de JOCV, JOCV organise périodiquement des conférences pour les autorités compétentes et les

officiels des collectivités départementales, et envoie chaque année à l'étranger quelques-uns de ces officiels pour leur donner des occasions d'observer des volontaires dans leurs activités.

(4) JOCV organise des réunions avec d'autres organisations économiques et sociales et reçoit leur coopération.

(5) 35 collectivités locales ont accepté, au cours de l'année fiscale 1990, 95 personnes de 23 pays et effectué 9 mois de stage technique dans divers domaines. La plupart des participants à ce programme sont les homologues de volontaires recommandés par JOCV.

Secton 5. Coopération pour le développement

Si les entreprises japonaises ne peuvent pas obtenir de financement de la part de la Banque d'Exportation-Importation du Japon ou du Fonds de Coopération Economique à l'Etranger pour des projets de développement dans les domaines du développenient social, de l'agriculture et de la sylviculture, ou de l'exploitation minière et de l'industrie dans les pays en développement, à cause soit du risque, d'un rendement insuffisant, soit de problèmes techniques, le programme de coopération pour le développement de JICA offre un financement dans des conditions plus favorables, assure, si nécessaire, la direction technique et facilite l'exécution des projets.

Ce programme se caractérise par sa contribution au développement économique et social des pays en développement à travers des actions coordonnées entre le gouvernement japonais et le secteur privé chargé de l'exécution des projets entrepris par des entreprises japonaises.

Il y a deux types de coopération pour le développement: i) investissement et financement de projets de développement et ii) études et direction technique.

1. Investissement et financement de projets de développement

JICA fournit des prêts à long terme et à un taux d'intérêt réduit à des compagnies japonaises qui entreprennent elles-mêmes l'exécution d'un projet de développement dans un pays en développement ou qui investissent dans une compagnie locale du pays en développement, qui entreprend l'exécution d'un tel projet. Les projets susceptibles de faire l'objet de ce financement sont de deux types principaux:

1.1 Projets d'amélioration d'installations concernées

Les types suivants d'installations nécessaires pour la préparation du terrain environnant et requises pour un projet sont considérés comme nécessaires à la compagnie elle-même, et ils contribuent au bien-être public en améliorant la vie et

le bien-être de la population vivant dans les communautés environnantes et sont susceptibles de faire l'objet de financement.

(1) Installations publiques qui contribuent à la vie et au bien-être de la communauté locale: par exemple, écoles, hôpitaux, locaux publics pour les réunions, églises, temples, bureaux publics, bureaux de poste, casernes de sapeurs-pompiers.

(2) Installations nécessaires à l'exécution d'un projet et aussi à l'amélioration des services publics; par exemple, routes, installations portuaires, installations de traitement des eaux usées et systèmes d'alimentation en eau, locaux pour les réunions, centres de formation professionnelle, installations de centrales électriques.

Au cours de l'année fiscale 1990, il n'y avait aucun projet de ce type.

1.2 Projet expérimental

Ce sont des projets à caractère expérimental qui cherchent à développer et améliorer la technologie requise pour favoriser la création d'affaires rentables.

Parmi les projets expérimentaux il y a par exemple, la culture céréalière, l'élevage de bétail, le reboisement, le traitement de types de bois encore non-utilisés, l'extraction, le triage et l'affinage du calcaire, du phosphate naturel, du sel gemme et d'autres minerais, la construction de maisons à coût réduit, l'aménagement de terrains à bâtir (sauf dans les projets de relatifs au pétrole, au gaz naturel et aux minerais métallifères).

Durant l'année fiscale 1990, un financement équivalent à environ 0,5 milliards de yens a été accordé pour 2 nouveaux projets expérimentaux, dont la culture expérimentale d'asperges et de cacao en Thaïlande, et des prêts totalisant 2,1 milliards de yens ont été accordés pour 21 projets en cours.

2. Etudes et direction technique

Les études et la direction technique concernent le soutien technique pour exécuter les projets mentionnés ci-dessus susceptibles de faire l'objet de financement par JICA; elles prennent la forme d'études et d'envois à l'étranger d'experts pour s'occuper de la direction technique, ainsi que de stages d'homologues locaux, qui sont tous nécessaires à l'exécution du projet.

2.1 Etudes

Durant l'année fiscale 1990, JICA a envoyé à l'étranger 22 équipes d'études pour mener les types suivants d'études requises pour l'exécution des projets.

(1) Etudes élémentaires de développement: A la place de compagnies chargées de l'exécution des projets, JICA étudie gratuitement les conditions locales, recueille des données, examine la faisabilité d'un projet, et formule les concepts de base et les plans de l'exécution pour le projet. Les différents types d'études élémentaires de développement sont presentés dans le tableau ci-dessous.

Type d'études	Objets principaux des études
< Projets d'amélioration des installations concernées >	• Collection des matériaux de base concernant les conditions d'environnement, la situation économique, l'environnement de l'investissement et les conditions des installations concernées.
Etudes préliminaires	• Enquête sur la faisabilité du projet en tant que source d'affaires rentables
< Projets expérimentaux >	• Déterminer la conception de base des projets
Premières études élémentaires	• Sélectionner les sites d'affaires appropriés et les installations concernées
Deuxièmes études élémentaires	

Type d'études	Objets principaux des études
< Projets d'amélioration des installations concernées >	• Recueillir des matériaux avec des informations détaillées
Etudes de l'exécution	• Préparer des plans d'exécution
< Projets expérimentaux >	• Déterminer le plan de base des installations concernées
Etudes de plans de développement	

(2) Etudes sur place pour démonstration: En ce qui concerne l'agriculture et la sylviculture, si JICA considère que le projet en question peut favoriser le développement régional, que les données disponibles sont insuffisantes, et que quelques années seront nécessaires pour que ce projet crée des affaires rentables, JICA envoie des chargés d'études pour une durée relativement longue et étudie la faisabilité du projet.

(3) Etudes d'évaluation de l'impact sur le développement: la JICA entreprend ces études pour déterminer, après l'écoulement d'un certain temps, le niveau de contribution d'un projet au développement et à la croissance des régions environnantes, et comment il encourage le développement et la croissance.

(4) Examen et études d'investissement et de financement: Les points suivants sont mis à l'étude. i) Antérieurement au financement, études d'adéquation de la planification, éligibilité pour le financement de JICA, effets de la coopération. ii) Après le prêt, déterminer la façon dont le projet est en train d'être exécuté et études de la politique sur les problèmes qui surviennent après le commencement. iii) En cas de financement à long terme, études sur les points mentionnés ci-dessus, etc., durant la période de financement. iv) En collaboration avec des branches d'outre-mer de la Chambre Japonaise de Commerce et d'Industrie, organisation de réunions à l'étranger pour expliquer le système d'investissement et de financement et pour répondre aux questions particulières sur le financement, ainsi que pour formuler la demande et pour recruter et former des candidats étrangers potentiels susceptibles de pourvoir des prêts.

2.2 Direction technique

Les types suivants de soutien technique qui facilitent l'exécution des projets peuvent être offert à la demande des bénéficiaires potentiels de prêts. Les coûts sont parfois à la charge du demandeur. Ce soutien est parfois offert aussi dans le contexte de projets autres que ceux qui sont financés par JICA.

(1) Durant l'année fiscale 1990, JICA a envoyé 27 experts (comprenant les nouveaux envoyés et ceux de l'année précédente) pour donner les directions techniques (experts de coopération pour le développement).

(2) Durant l'année fiscale 1990, JICA a invité pour la participation de stages au Japon 54 techniciens et ingénieurs homologues.

Section 6. Emigration

L'émigration japonaise a commencé en 1868 (année qui est généralement considérée comme la première année de l'ère moderne du Japon). Jusqu'à présent, environ 1,03 millions de japonais ont émigré, et approximativement 1,65 millions de personnes ayant des ancêtres japonais vivent à l'étranger, y compris la troisième génération. Non seulement ces personnes ayant des ancêtres japonais contribuent largement au développement industriel des pays qui les ont accueillies, mais beaucoup d'entre elles occupent aussi aujourd'hui des positions importantes dans la vie politique, économique, etc.

Après la guerre, le Japon a repris sa politique d'émigration en 1952, et jusqu'à l'année fiscale 1990, JICA a aidé 73.000 japonais à émigrer dans 16 pays. Environ 53.600 personnes se sont déplacées au Brésil; environ 7.100 au Paraguay, 5.100 au Canada et 2.700 en Argentine. L'émigration en Australie a commencé en 1978, et jusqu'à aujourd'hui 421 japonais s'y sont installés. A l'exception des services de conseil et d'information, JICA n'effectue aucun service de soutien direct pour l'émigration aux Etats-Unis, le pays qui accepte le plus grand nombre d'immigrants japonais, en conformité avec les politiques d'immigration adoptées par le gouvernement des Etats-Unis.

Pour plus de compréhension et d'attention à l'égard de l'émigration japonaise, JICA fournit des informations, effectue des services de conseil et de coordination pour la préparation, organise des conférences et des stages, des activités de soutien à l'installation couvrant certains frais de voyage et d'autres aides pertinentes pour les émigrants potentiels, envoie à l'étranger des jeunes actifs dans le domaine du développement, organise des programmes de stage pour les générations descendantes des émigrants japonais, et ainsi de suite. Dans de tels pays, en outre des expérimentation et des recherches agricoles dans les stations d'expérimentation agronomiques de JICA et dans les laboratoires nationaux de recherches, et de direction et de coopération techniques pour les émigrants japonais dans le domaine de la gestion agricole, JICA a amélioré l'infrastructure sociale par des mesures encourageant l'éducation, y compris des

cours de langue japonaise, l'amélioration des soins médicaux et de la santé publique, la construction routière et l'électrification pour apporter un soutien aux émigrants ainsi qu'en achetant, assainissant et vendant des terrains, et accordant des prêts pour financer des projets.

En voici le détail:

1. Informations publiques

JICA assure les activités suivantes pour attirer devantage l'attention du public sur l'émigration japonaise en rendant publiques les activités des émigrants et des personnes ayant des ancêtres japonais:

(1) Publication d'une revue mensuelle *Kaigai Iju* (installation à l'étranger)

(2) Envoi d'articles aux journaux/ publicités dans les journaux

(3) Organisation de réunions, de cours, de représentations cinématographiques, d'expositions, de recherches et de séances d'informations pour rendre publique l'émigration

(4) Subvention partielle pour les activités de l'Association Japonaise des Lycées pour l'Education Internationale et soutien financier des voyages à l'étranger de professeurs de lycées pour visiter des sites d'assistance technique

(5) Subvention partielle pour l'envoi d'étudiants à l'étranger pour étudier sur le vif la nature du travail des émigrants par la Fédération Japonaise des Etudiants pour les Etudes de Migration

(6) Envoi d'intellectuels célèbres en Amérique Latine et dans d'autres pays où des japonais se sont installés

(7) Invitation d'émigrants japonais renommés au Japon

(8) Subvention partielle pour la Convention des Japonais à l'Etranger.

2. Conseil et coordination pour la préparation

JICA fournit des informations sur l'émigration demandées par le grand public et produit plusieurs documents concernant toutes les informations utiles. Durant l'année fiscale 1990, JICA a donné des conseils pour répondre à environ 2.000 nouvelles demandes de renseignements et les types suivants de documents ont été produits:

(1) Documents publicitaires sur la Jeunesse du Développement à l'Etranger

(2) La *Mosaïque Canadienne*, un film sur l'installation d'émigrants dans la société multiculturelle canadienne

(3) Terres de *Votre Choix*, un film sur l'installation d'émigrants en Australie et au Canada.

3. Stages et cours pour émigrants

JICA donne la possibilités de suivre des cours et des stages aux émigrants potentielles et étudiants d'Amérique Latine ayant des ancêtres japonais, par les programmes suivants:

(1) Stage de long terme pour les agriculteurs émigrants potentiels, stage d'un an sur les techniques agricoles de base, langues et cours élémentaires sur les pays accueillant des émigrants

(2) Stage de court terme pour les émigrants potentiels des pays d'Amérique Latine

10 jours de stage linguistique et cours élémentaires sur les conditions de vie dans les pays d'Amérique Latine

(3) Stage de court terme pour les émigrants potentiels dans les pays industrialisés

De 15 à 20 jours de stage linguistique et cours élémentaires sur les pays accueillant des émigrants

(4) Informations pour les femmes-émigrantes potentiels

40 jours de stage linguistique et cours élémentaires sur les conditions de vie dans les pays étrangers pour les femmes-émigrantes potentielles, en collaboration avec le Centre International de Stage de Femmes à Chigasaki, Préfecture de Kanagawa

(5) Stage pour les étudiants d'Amérique Latine ayant des ancêtres japonais

En collaboration avec l'Association des Japonais à l'Etranger, JICA organise des stages 2 fois par an pour les étudiants d'Amérique Latine ayant des ancêtres japonais étudiant au Japon sous le patronage principal de collectivités préfectorales.

4. Frais de voyage

JICA paie les frais de voyage et offre des logements pour aider les émigrants à s'installer à l'étranger. Durant l'année fiscale 1990, JICA a aidé 34 personnes à émigrer en Amérique Latine et 7 au Canada, et a payé les frais de voyage de 14 émigrants sur 34 partis pour l'Amérique Latine.

5. Envoi de la jeunesse de développement à l'étranger

JICA envoie les jeunes japonais qui possèdent des compétences techniques appropriées et qui sont fortement intéressés par une émigration temporaire, prévue initialement pour 3 ans, leur permettant d'acquérir des expériences à l'étranger et de faciliter leur installation dans ces pays pour stimuler les communautés locales d'émigrants japonais à travers l'intégration technique et sociale etc. de ces jeunes gens. Ce plan a été inauguré en 1985, et JICA a envoyé 35 membres de la Jeunesse de Développement à l'Etranger, dont 13 étaient des femmes. Jusqu'en 1990, JICA a soumis 300 candidats à un examen de compétences et d'aptitudes.

6. Stage pour les émigrants et leurs descendants au Japon

JICA accepte des émigrants et leurs descendants pour les sortes de stages suivants:

(1) Stage technique pour descendants d'émigrants

JICA accepte environ 35 descendants d'émigrants chaque année fiscale pour un stage technique d'une durée allant de 18 à 24 mois. 34 descendants ont été acceptés durant l'année fiscale 1990.

(2) Stage technique avancé pour descendants d'émigrants

Chaque année fiscale, pour un stage technique de très haut niveau et nécessitant des connaissances très approfondies, JICA organise des cours de 2 ans et accepte environ 15 descendants d'émigrants engagés dans les domaines pour lesquels les stagiaires auront certainement besoin de connaissances hautement spécialisées. Durant l'année fiscale 1990, 15 descendants ont été acceptés pour suivre des stages techniques avancés.

(3) Stage pour les enseignants de langue japonaise

Environ 30 enseignants qui enseignent la langue japonaise dans des écoles établies à l'étranger par des groupes d'émigrants japonais pour enseigner aux émigrants et à leurs descendants la langue japonaise, sont acceptés pour un stage au Japon chaque année fiscale pour 3 mois ou un an.

(4) Stage pour les médecins

JICA a accepté 5 médecins qui sont sortis d'écoles de médecine de même niveau que l'université de leur pays d'origine, pour 2 ans chaque année fiscale depuis 1987 dans le cadre de ce programme. Durant l'époque précédente de 1979 à 1986, le nombre de médecins acceptés a été de 3 chaque année. Durant l'année fiscale 1990, 5 médecins ont été acceptés dans ce programme. De surcroît, JICA a

accepté 3 médecins qui avaient déjà suivi ce programme pour un nouveau stage au Japon d'une durée maximale de 6 mois au Japon.

(5) Stage pour les personnes chargées de l'action sociale

JICA a accepté 2 officiels ou membres du personnel d'associations régionales pour le bien-être social des descendants japonais sont pendant environ un mois chaque année fiscale depuis 1983. 2 personnes ont été acceptées durant l'année fiscale 1990.

(6) Programme de stage pour l'amélioration du niveau technique d'officiels de niveau moyen

JICA a accepté 10 officiels de l'association des émigrants occupant des positions de niveau moyen pour 6 mois chaque année fiscale depuis 1984. Les objectifs de ce programme sont 1) de fournir des occasions de stage dans la technologie et les connaissances avancées, et 2) d'encourager les activités futures de ces associations, et de former leurs futurs leaders. Durant l'année fiscale 1990, 12 officiels ont suivi ce programme.

(7) Stage pour les étudiants d'écoles de langue japonaise

Chaque année fiscale depuis 1987, d'excellents étudiants d'écoles de langue japonaise fondées par des groupes d'émigrants japonais sont invités au Japon pour un mois de stage pour connaître la vie et la culture du Japon en assistant à des classes du lycée et en séjournant chez des particuliers et pour contribuer à leur compréhension du Japon et au progrès de leurs connaissances du japonais. 41 étudiants ont été invités durant l'année fiscale 1990.

(8) Stage pour les chercheurs ayant des ancêtres japonais

Ce programme a commencé durant l'année fiscale 1989 pour permettre aux chercheurs éminents ayant des ancêtres japonais et occupant des postes dans des organismes d'éducation et de recherches de suivre des stages sur la technologie et la connaissance avancées de manière à favoriser le développement de ressources humaines dans le

but de contribuer au développement global de leurs pays et à établir des liens fondés sur les ressources humaines entre le Japon et leurs pays. Dans l'année fiscale 1990, JICA a accepté 26 chercheurs pour 3 mois en moyenne.

7. Conseil et direction pour les agriculteurs émigrants

JICA a installé une station d'expérimentations horticoles en Argentine, une station d'expérimentations agricoles en Bolivie, et une station d'expérimentations agricoles au Paraguay. En envoyant des experts dans ces stations, JICA apporte un soutien aux études expérimentales de ces stations et donne des conseils sur la gestion agricole et la direction technique agricole pour tous les agriculteurs locaux indépendamment de leurs catégories sociales: émigrants japonais, leurs descendants, agriculteurs indigènes. Et pour encourager l'amélioration de la technologie agricole des émigrants, JICA envoie aussi des experts agricoles du Japon et du Brésil, offre des stages dans des domaines agricoles avancés, donne des subventions à des groupes d'émigrants s'occupant de recherches agricoles, prend des mesures spéciales pour améliorer la gestion agricole, et fournit des informations agricoles par le biais de sa section d'information agricole du Bureau de Représentation de JICA de São Paulo au Brésil. JICA effectue aussi des études conjointes avec des organismes de recherches du pays bénéficiaire et de pays voisins, et avec des organismes internationaux tels que FAO et CIMMYT.

8. Amélioration de l'environnement de vie

Les activités suivantes ont été effectuées durant l'année fiscale 1990 pour soutenir les émigrants et pour améliorer l'environnement de leurs communautés:

(1) Soins médicaux et amélioration de la santé publique

JICA donne des subventions à 5 installations médicales au Paraguay et en Bolivie. En plus des soins médicaux donnés aux émigrants par contrat avec des médecins locaux au Paraguay, en Bolivie et en République Dominicaine, JICA a fourni des bourses d'études pour des

étudiants en médecine et de futures infirmières, et a effectué des consultations itinérantes de médecins dans des quartiers éloignés habités par des émigrants japonais. De plus, JICA a fourni des équipements et des services de réparation à 2 installations.

(2) Education

En relation avec l'éducation, JICA a subventionné la construction d'écoles, de maisons d'enseignants, de pensions, etc., a fourni du matériel pédagogique à des écoles locales, a subventionné la construction d'écoles japonaises modèles à Aracatuba et au Salvador, au Brésil, a envoyé des enseignants de langue japonaise dans 5 pays y compris le Brésil, a affecté des experts expérimentés en langue japonaise au Brésil, en Argentine, au Canada et au Pérou, et a donné des bourses d'études à des étudiants pour favoriser le développement de l'enseignement de la langue japonaise pour les enfants des émigrants japonais.

(3) Amélioration des conditions de vie

JICA a subventionné 15 associations d'émigrants au Brésil, et dans d'autres pays pour la construction et l'aménagement d'un centre civique et pour l'amélioration des systèmes de traitement des eaux usées et d'alimentation en eau potable des colonies japonaises et pour la construction de foyers pour les personnes âgées.

(4) Routes

JICA a subventionné 7 associations d'émigrants dans 4 pays pour le revêtement de routes, la réparation de véhicules et de machines, et des travaux de construction.

9. Acquisition, aménagement et lotissement pour l'installation

JICA acquiert des terrains et les vend aux émigrants japonais; durant l'année fiscale 1990, JICA a vendu 39 lotissements à des émigrants japonais au Paraguay,

dont 12 ont été vendus à Iguazu, 25 à Pirapo et 2 à Pirareta; 11 lotissements ont aussi été vendus à Magdalena en Argentine.

10. Prêt pour projets

JICA planifie des assistances financières pour les émigrants et les organisations contribuant à l'installation permanente et à la stabilité économique des émigrants. Durant l'année fiscale 1990, elle a prêté approximativement 1,1 milliards de yens au total à des organisations et à des particuliers au Paraguay, en Argentine, en Bolivie et en République Dominicaine.

11. Etudes sur l'émigration

Chaque année, JICA effectue quelques études pour recueillir des données de base pour comprendre l'émigration et en prendre conscience, et pour procurer soutien et de conseils aux émigrants. Durant l'année fiscale 1990, elle a fait des études sur le niveau de vie des émigrants dans la région du nord du Brésil, l'état de développement de l'agriculture exploitée par des émigrants, l'enseignement de la langue japonaise dans les communautés fondées par des ancêtres japonais en Amérique Latine, ainsi que le statut et l'environnement des émigrants au Paraguay, et des études de base sur les conditions de travail des émigrants japonais du Brésil et de l'Argentine travaillant maintenant au Japon. De surcroît, JICA effectue des études annuelles sur le statut économique des agriculteurs; durant l'année fiscale 1990 elle a questionné environ 550 familles installées dans 16 colonies de 5 pays d'Amérique Latine sur leurs revenus agricoles, biens et dettes.

Section 7. Secours et coopération aux victimes de désastres

Dans le cadre du secours aux sinistrés et de la coopération supplémentaire, sont effectuées des activités d'aide d'urgence telles que l'envoi d'équipes de secours, de médecins et d'experts, la fourniture d'équipements et d'approvisionnements à la demande d'une organisation internationale ou d'un pays étranger, d'un pays en développement, entre autres, frappé par un désastre naturel grave.

De telles activités d'aide d'urgence ont commencé par l'envoi des équipes médicales en décembre 1984 pour sauver les Ethiopiens qui étaient victimes de la famine causée par la sécheresse. Depuis lors, le Japon a envoyé des équipes de secours dans les pays suivants et le total cumulatif en a atteint 54 en mars 1991: au Mexique après le tremblement de terre en septembre 1985, en Colombie après l'éruption volcanique en novembre de la même année, au Cameroun après l'éruption de gaz toxique en septembre 1986, en Equateur après le tremblement de terre de mars 1987, au Bangladesh après l'inondation en août 1988, en Arménie de l'ex-Union Soviétique après l'inondation en décembre 1988, en Chine pendant l'inondation en juin 1989, en Iran et aux Philippines après les tremblements de terre respectivement en juin et juillet 1990, au Pérou pendant la propagation du choléra en janvier 1991, et dans d'autres régions touchées par des typhons, des tremblements de terre, des incendies de forêts, etc. Durant l'année fiscale 1990, JICA a satisfait à d'autres domaines sans précédent du secours d'urgence y compris la dragage de la mer polluée par la fuite de pétrole brut dans le Golfe Persique après la guerre. (Exécuté par une équipe d'experts envoyée en Arabie Saoudite)

1. Envoi d'équipes japonaises de secours aux victimes de désastres (JDR)

JDR consiste en équipes de secours, de soins médicaux et d'autres experts; l'association appropriée de membres est organisée de manière à répondre aux

besoins de différents types de désastres et de demandes de la part du pays où est survenu le désastre.

(1) Equipes de secours

Des équipes de secours sont envoyées pour sauver les vies humaines exposées au danger; elles doivent être capables de quitter le Japon en moins de 2 jours après que s'est produit un désastre et d'arriver sur les lieux du désastre et de commencer à agir en 3 jours maximum après le désastre. Puisque les activités de secours requièrent des techniques, des expériences, de la coopération et des travaux bien coordonnés, les équipes de secours sont composées d'effectifs de l'Agence de Police Nationale, de l'Agence de Défense contre l'Incendie et de l'Agence de Sécurité Maritime, qui doivent tous constamment être prêts à partir pour le site du désastre en moins de 24 heures après la catastrophe. Durant l'année fiscale 1990, des équipes de secours ont été envoyées deux fois, une fois en Iran et une seconde fois aux Philippines après les tremblements de terre.

(2) Divers

Les principales tâches des équipes médicales sont de traiter et d'aider les victimes de désastres, mais elles agissent aussi, en cas de nécessité, pour se procurer de l'eau potable, pour empêcher la propagation de maladies et désinfecter les zones de refuge. Les équipes sont composées de médecins et d'infirmières volontaires appartenant à des organismes nationaux, municipaux ou privés de soins médicaux, et d'autres professionnels des soins médicaux qui sont par avance enregistrés auprès de JICA avec le coordinateur d'une équipe. Jusque l'année fiscale 1990, 127 médecins, 104 infirmières et 92 coordinateurs médicaux figuraient sur la liste des volontaires de JICA. En 1990, des équipes médicales ont été envoyées deux fois: pour aider les sinistrés des tremblements de terre en Iran et aux Philippines.

(3) Equipes d'experts

L'objectif des équipes d'experts est de prendre des mesures d'urgence et de rétablir les conditions normales de vie après le désastre; généralement, elles travaillent à 15 jours après le désastre pour rétablir l'alimentation en eau, en électricité, les services de transport et de télécommunications, ainsi que pour prendre des mesures préventives contre de nouveaux désastres, y compris des conseils sur la structure architecturale résistant aux tremblements de terre. Elles sont sélectionnées selon les besoins parmi le personnel qualifié recommandé par des ministères et des agences japonais.

Des équipes d'experts ont été envoyées deux fois au cours de l'année fiscale 1990: pour apporter des secours aux régions sinistrées par le tremblement de terre aux Philippines et pour prendre des mesures contre la fuite de pétrole brut dans le Golfe Persique. Des équipes d'experts et de chercheurs dans le demaine de la sismologie, de la construction à l'épreuve du feu, de la prévention contre les désastres et de la structure anti-sismique, ont été envoyées durant ces dernières années sur les sites mentionnés ci-après lors des tremblements de terre en Arménie, au Mexique et au Cameroun où a eu lieu une éruption de gaz toxique, pour en identifier les causes et étudier les mesures préventives.

2. Activités concernées

En plus de l'envoi des équipes mentionnées ci-dessus, comme travaux de coopération relative aux désastres, il y a les activités suivantes:

(1) Rassemblement et stockage d'équipements et d'approvisionnements pour les activités de secours

Puisque les équipements et les approvisionnements nécessaires aux activités de secours, d'aide aux sinistrés et de restauration des conditions normales de vie doivent être rassemblés et envoyés sur les sites

des désastres le plus tôt possible, JICA a constitué des stocks au Japon et à l'étranger, de couvertures, de tentes, d'équipements d'épuration de l'eau, de génératrices, d'équipements de télécommunications, de médicaments, d'approvisionnements et d'équipements médicaux. Les stocks intérieurs se trouvent maintenant à Narita (préfecture de Chiba) et les stocks à l'étranger sont à Singapour, à Mexico, à Pise (en Italie) et à Washington (aux Etats-Unis).

(2) Stage et cours

JICA organise des cours et donne des stages suivant divers programmes, parce que les activités de secours à l'étranger nécessitent plusieurs langues et des pratiques différentes, ainsi que l'adaptation à des situations où la circulation et les communications sont différentes de celles au Japon.

(i) Stage pour les équipes de secours

Le stage couvre divers domaines allant du traitement d'urgence et du transport des blessés, qui constituent la base des travaux de secours, jusqu'aux manipulations de fibroscopes, de sonars et d'autres appareils spéciaux, au démontage et remontage d'hélicoptères, et à l'utilisation d'autres équipements. Le stage comporte aussi des cours de langues étrangères.

(ii) Stage pour les équipes médicales

Les tâches des équipes médicales présupposent des connaissances fondamentales sur les traitements médicaux, l'hygiène médicale dans les pays en développement ainsi que des connaissances d'ordre général sur des cultures différentes. En particulier, le stage avec des méthodes de simulation, méthodes d'études fondeés sur l'expérimentation, employant des expériences passées à titre d'exemple, contribue remarquablement à l'exécution efficace des travaux de secours sur place.